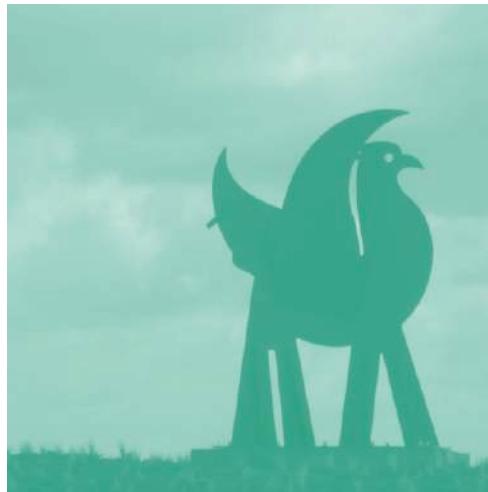




Dossier approuvé

# Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de la Serre

## RAPPORT DE PRÉSENTATION PIECE 1.1. DIAGNOSTIC



« Vu pour être annexé à la délibération du 04 juillet 2018  
approuvant le Schéma de Cohérence Territorial »  
Le président de la Communauté de communes du Pays de la Serre



M. Pierre-Jean VERZELEN

SCAT du Pays de la Serre





## Organisation du document

La première phase de l'élaboration du SCoT donne lieu à l'établissement d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement dont l'objectif est de disposer d'une base commune de compréhension, d'un regard partagé sur le mode de fonctionnement de notre territoire et la manifestation des tendances à l'œuvre.

Ce document comprend un diagnostic prospectif et des fiches thématiques qui lui sont annexées.

## Le diagnostic prospectif

Le diagnostic prospectif analyse, synthétise, confronte les différents enjeux identifiés sur le territoire du Pays de la Serre afin d'en déterminer le potentiel et les leviers de développement à horizon 20 ans.

Ce diagnostic prospectif peut, le cas échéant, constituer un document de synthèse, indépendant des fiches.

## Les fiches thématiques

Les fiches thématiques du diagnostic sont rédigées en trois cahiers :

- Démographie – Habitat – Economie,
- Ressources naturelles (Etat initial de l'Environnement),
- Paysage et aménagement.

Elles fournissent, pour l'ensemble des sujets et des thématiques de compétence du SCoT des **données chiffrées, des analyses contextualisées et spatialisées, des indicateurs complets.**

## Le cadre législatif du SCoT

### Modalités encadrant le rapport de présentation

Le contenu du rapport de présentation et du diagnostic du SCoT a été modifié en juillet 2010 par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite *Loi Grenelle II*, puis par l'Ordonnance du 23 septembre 2015.

En ce qui concerne le rapport de présentation, l'article L. 143-3 du code de l'urbanisme, en définit le contenu :

*« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.*

*Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 151-4.*

*Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.*

*Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 131-1 et L. 131-2, avec lesquels il est compatible ou qu'il prend en compte.»*

#### ➤ Les conséquences pour le diagnostic du SCoT

Les diagnostic ainsi que l'état initial de l'environnement du SCoT ont une double vocation :

- fournir les éléments d'analyse nécessaires à la formulation d'un projet territorial cohérent et par lesquels les choix retenus pour le P.A.D.D. seront justifiés au travers d'alternatives étudiées au cours de l'élaboration du SCoT.  
Ils comprennent notamment une analyse chiffrée et qualitative de nouvelles données, à l'instant *T zéro* de l'élaboration du SCoT.
- préciser les trajectoires, récente et de plus long terme, du territoire ainsi que son mode de développement, dans une perspective de projet territorial

pluridisciplinaire où les différents domaines de compétences du SCoT (démographie, activité économique, environnement, aménagement) s'inter-pénètreront.

Par sa capacité à identifier les tendances à l'œuvre ou encore peu perceptibles, le diagnostic du SCoT adopte une approche prospective de long terme, ciblant à la fois les opportunités, les menaces, les forces et les faiblesses pouvant affecter le territoire et les enjeux auxquels il sera amené à répondre.

La connaissance de ces éléments permettra de déterminer les moyens à développer pour infléchir ces tendances dans le sens souhaité.

Les éléments qualitatifs et quantitatifs du diagnostic constituent donc le socle du projet de SCoT, exprimé dans le P.A.D.D.

#### ➤ Le cadre des nouvelles obligations dans lesquelles s'inscrit le SCoT

La loi ENE, dite Loi Grenelle 2, impose de nouvelles obligations au SCoT notamment les obligations suivantes :

- arrêter des objectifs chiffrés de réduction significative de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,

- identifier la trame verte et bleue et préciser les modalités de sa protection, voire de sa remise en bon état,
- évaluer le SCoT tous les 6 ans et, sur cette base, décider de son maintien ou de sa révision.



**Sommaire**

<b>Eléments d'actualisation du diagnostic</b>	<b>6</b>
<b>Le mode de développement</b>	<b>9</b>
<b>Le positionnement géographique</b>	<b>24</b>
<b>Les perspectives</b>	<b>32</b>



## Eléments d'actualisation du diagnostic

*La réalité de l'élaboration du SCOT conduit à une procédure s'étendant sur plusieurs années, ce qui implique que certaines données de l'analyse du diagnostic (et, par ailleurs, sur un autre plan, de l'état initial de l'environnement) sont obsolètes avant l'arrêt du schéma.*

*C'est en particulier le cas des données socio-démographiques qui sont désormais fournies annuellement par l'INSEE dans le cadre du nouveau recensement général de la population, les données 2011 et les populations 2012 étant disponibles au moment où le dossier du SCOT est préparé pour l'arrêt du schéma.*

*Le diagnostic du SCOT ayant été réalisé sur la base des données partielles INSEE 2007 et 2008, il est nécessaire de fournir, au début du document, un chapitre d'actualisation, qui, au-delà des chiffres nouveaux, vise à répondre à la question suivante :*

- *les chiffres les plus récents confirment-ils ou infirment-ils les analyses du diagnostic initial, dans les grands thèmes d'analyse (démographie, population, active, logement, emploi et économie) ?*
- *montrent-ils une « trajectoire » territoriale différente de celle qui avait été analysée précédemment ?*

*On lira donc dans les pages qui suivent les réponses à ces questions.*

*Il convient cependant de rappeler que l'INSEE met en garde sur une interprétation « année après année » des chiffres du recensement, qui, réalisé partiellement par sondages, peut fournir des tendances difficiles d'interprétation...*



## ↳ Les tendances récentes d'évolution du territoire

Le graphique ci-contre montre la « pente » de la trajectoire du territoire dans la dernière période (2009/2013).

Ces tendances illustrent trois phénomènes qui, dans le Pays de la Serre, montrent une inflexion de la « trajectoire » du territoire :

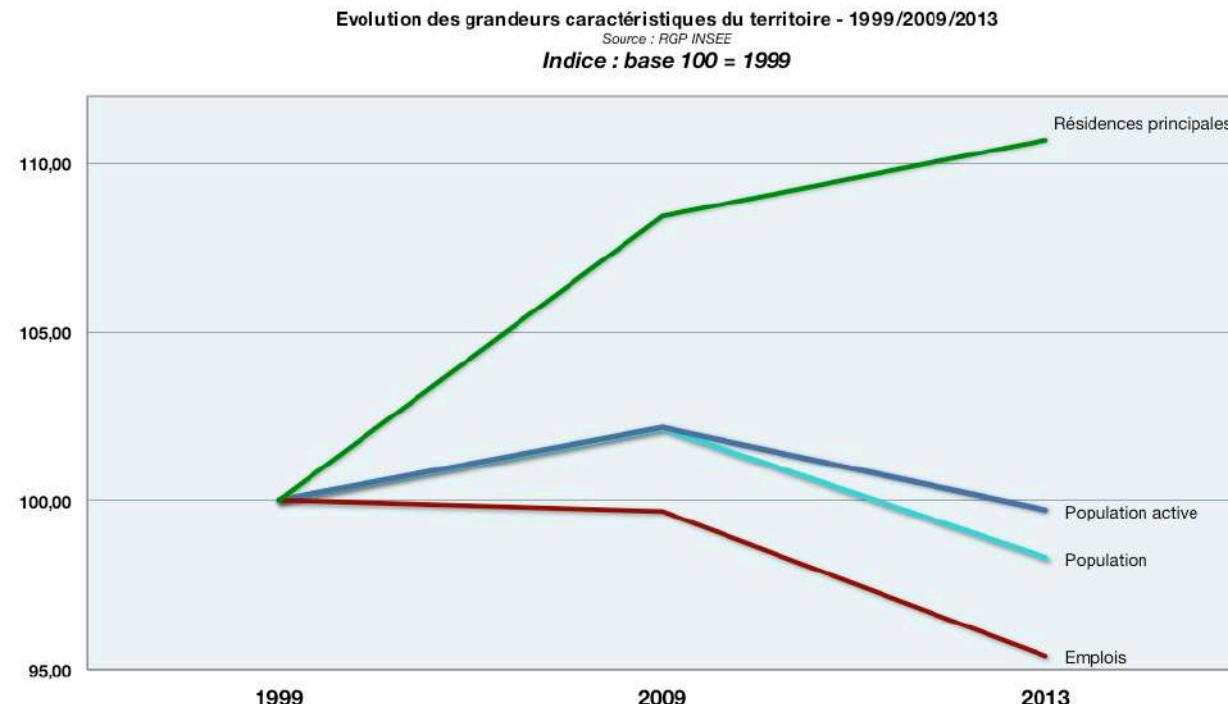
- La population, après un début d'accroissement de 1999 à 2009, connaît à nouveau une stagnation à la baisse : au recensement de 2013, le Pays de la Serre comptait 14 803 habitants.

Cette tendance récente prolonge la tendance de long terme, puisqu'en 1968, le Pays de la Serre comptait 16 651 habitants (+ 1 850 habitants par rapport à 2009).

Cette décrue est due à un solde migratoire déficitaire (- 0,8 % par an), le solde naturel se maintenant à un niveau très légèrement positif (+ 0,1 % par an).

Ce solde migratoire négatif est largement dû aux classes d'âge jeunes (15/29 ans) qui quittent le territoire pour poursuivre des études, et, moins nettement, aux actifs de 30/44 ans.

En revanche, les classes d'âge au-delà de 60 ans sont en progression sensible, la stagnation démographique à la baisse étant généralement synonyme de vieillissement de la population.



En conséquence, la population active tend à baisser, un peu moins vite que la population générale à cause de la « résistance » des classes d'âge moyennes (45/59 ans) qui se maintiennent.

Cependant, la capacité économique générale du territoire se trouvera limitée par la relative faiblesse de sa population active et donc de sa capacité à offrir une main d'œuvre suffisante pour le développement économique.

- **L'emploi est en baisse sensible**, en lien avec les chiffres du nord de l'Aisne : la crise a marqué le territoire, malgré les efforts réalisés pour développer les surfaces d'activité.

L'emploi industriel progresse en pourcentage, fait rare, mais l'emploi tertiaire lié aux fonctions administratives (administration publique, santé, enseignement, action sociale) connaît une diminution importante.

Le taux de chômage est de 12,1 %, niveau très légèrement inférieur à celui des territoires environnants.

- **Le nombre des résidences principales croît de façon importante.**

Cette hausse s'accompagne d'une très légère diminution du nombre de résidences secondaires, et, surtout, d'une hausse importante du nombre de logements vacants qui atteint, en 2013, 592 unités, soit 8,6 % du parc total (+ 25 % depuis 2009).

La hausse du nombre des résidences principales est liée à la diminution de la taille moyenne des ménages (2,44 personnes en moyenne).

La demande en résidences principales, sans être de haut niveau, existe cependant, mais ne concerne pas les logements vacants en raison de leur inadaptation (confort, normes thermiques, état général) : l'utilisation de ce parc potentiel supposera dans tous les cas une action spécifique permettant de remettre sur le marché ces logements, après requalification ou rénovation.

## ➤ Les tendances récentes d'évolution du territoire

Globalement, l'actualisation du diagnostic montre une inflexion des tendances observées sur la base des chiffres immédiatement antérieurs, mais une conformation des tendances de long terme.

Le Pays de la Serre, sur le long terme, continue d'être un territoire croissance nulle ou négative, tout en étant, en outre, marqué par les conséquences de la crise économique actuelle.

Ce qui sera donc en cause dans le SCOT, c'est le rythme de la croissance, qui constituera une des articulations principales du schéma, mais également les conditions de cette croissance, sur le plan qualitatif (qualifications, formation, emploi) :

- La question posée au SCOT, dans ces circonstances, sera celle de la « tonalité » du développement à venir: spontanément, celui-ci sera principalement productif (24 % des emplois sont industriels, et ceux-ci résistent à la crise), avec une capacité de développement de la population qui sera nécessairement « cadrée » par le développement de l'emploi ;
- Le développement de l'emploi, donc des entreprises, est donc le « moteur » principal du territoire à long terme, dans le cadre des aménagements à destination économique déjà réalisés ou en cours, et qui requièrent une continuation des efforts déjà entrepris pour leur valorisation et leur commercialisation ;

- Cependant, les efforts de la communauté de communes (par exemple pour ce qui concerne les maisons de santé) et le développement à court terme du haut débit internet, tout comme le cadre de vie du territoire, permettent d'envisager une attractivité résidentielle propre.

Cette attractivité résidentielle doit par ailleurs être pensée en relation avec le développement du pôle de Laon, avec lequel le développement du Pays de la Serre entretient des liens de plus en plus étroits.

- Dans tous les cas, un des enjeux forts du territoire résidera dans la capacité à traiter la question des logements vacants, pour lesquels une action publique sera nécessaire.

Leur résorption, dans ce cadre, pourraient donner une capacité de développement résidentiel non consommatrice d'espace et participant à la valorisation des bourgs et des villages.

L'option fondamentale du SCOT entre ces choix déterminera les moyens à mettre en œuvre dans le domaine du résidentiel, de l'économie et du commerce, de l'agriculture, des services, des transports et des déplacements, de l'environnement et des paysages, sur le plan quantitatif (combien de logements à moyen terme pour combien d'habitants ?) et qualitatif (quels logements pour quelle population dans quel cadre de vie ?)...



## Le mode de développement

### ***Permanences et mutations***

*Le Pays de la Serre est le théâtre de mutations importantes avec des évolutions fortes dans la dernière période, de nombreux indicateurs témoignent en faveur d'une nouvelle réalité territoriale.*

*Cependant, à de nombreux égards, le territoire du Pays de la Serre présente des spécificités (économiques, naturelles et sociales), qui inscrivent sa trajectoire de développement sur le long terme et sont autant d'indicateurs de permanences dans le modèle de développement rural qui lui est propre.*

### ► Une assise géologique et géographique propre

Le Pays de la Serre prend place sur les franges d'un grand ensemble géologique, **le bassin parisien**, dont le socle calcaire est l'élément constitutif.

Plus précisément, le territoire du SCoT se trouve à la jonction de deux sous-ensembles géologiques spécifiques :

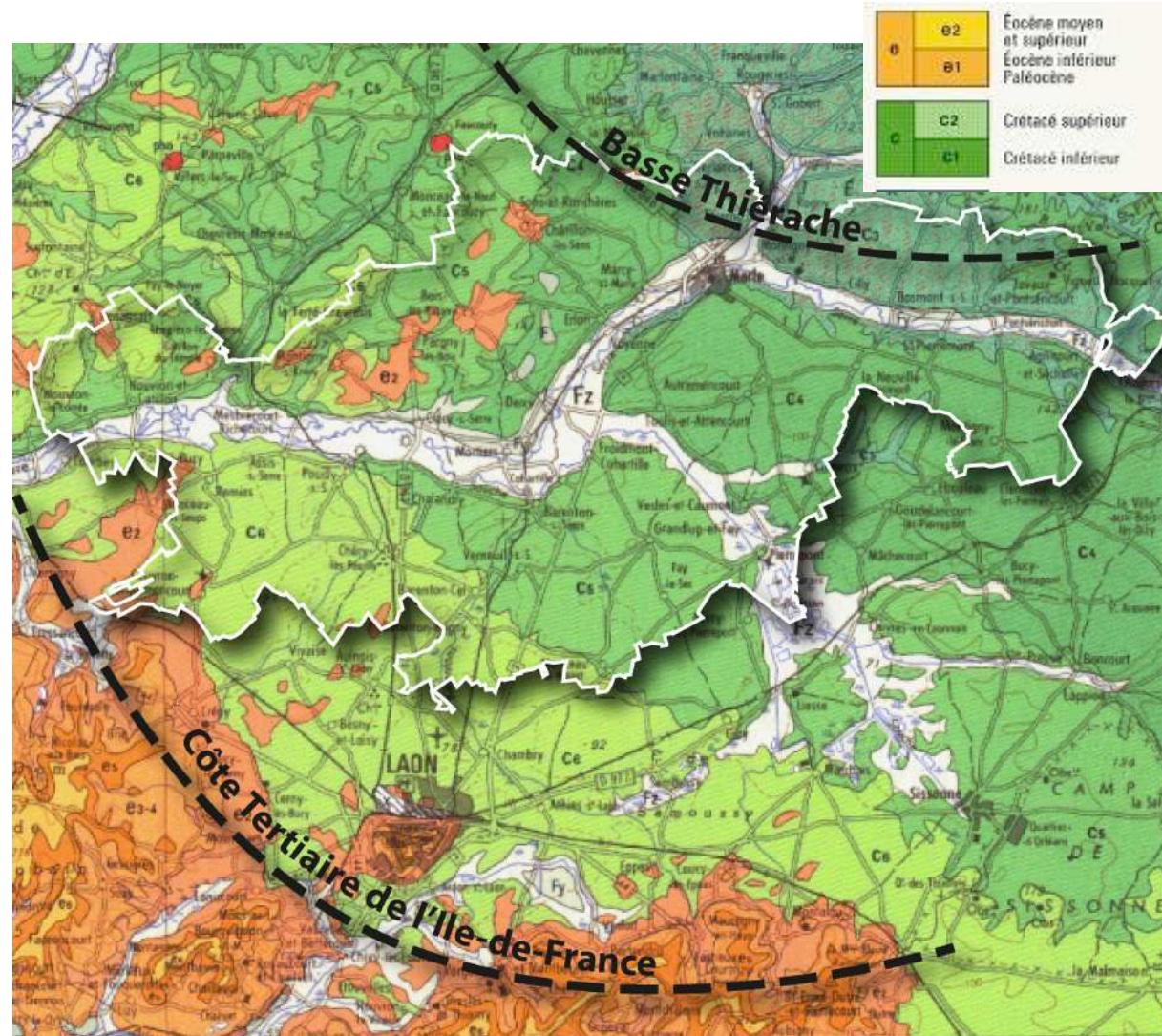
- Les **calcaires durs de l'Eocène**, propres aux grandes plaines du nord parisien (en orange),
- Les **formations alluvionnaires**, plus tendres, **du Crétacé**, pouvant donner lieu à des vallonnements (en vert).

Chacune de ces grandes couches géologiques participe à l'assise géologique et à l'identité géographique et physique du Pays de la Serre :

- les couches de l'Eocène créent au nord du territoire et au sud (Laon) **des buttes témoins**, qui structurent les horizons de plaines ;
- **les variations dans le crétacé laissent apparaître le Laonnois**, constitué de plaines crayeuses, drainées et couvertes d'une couche limoneuse fertile propice à l'agriculture, et **le Marlois**, en interface avec la Thiérache, et ses plateaux ;
- **les vallées alluvionnaires** (en blanc), creusées dans les couches calcaires du Crétacé.

Le Pays de la Serre semble donc s'inscrire dans un contexte géologique qui met en évidence des traits particuliers.

**Géologie dans le Pays de la Serre (Source : BRGM, 2014).**



## ► Des paysages ruraux contrastés

En lien avec ses caractéristiques géophysiques, l'espace du Pays de la Serre offre deux motifs paysagers sculptés par l'agriculture :

- **la plaine agricole**, espace des grandes cultures, notamment céréalier, où de larges horizons ouverts se dégagent et organisent la monumentalité d'éléments verticaux ponctuels (éoliennes, bosquets, arbre isolé) ;
- **la polyculture des vallées**, rythmée par des séquences bocagères, où s'alternent les vergers, prairies et bosquets pour ménager une mosaïque aux ambiances plus intimes.

Le **caractère rural** du Pays de la Serre s'ancre dans ces motifs paysagers :

- ils correspondent à **des pratiques culturelles spécifiques**, alliant plaine de grandes cultures et bocage de polyculture ;
- chacun d'entre eux se constitue autour d'**un élément fort, le végétal**, présent soit sous sa forme cultivée comme sous forme de boisements ou de formations herbacées ;
- **la discréption des bâtis** qui se fondent et s'effacent au rythme du relief et du couvert arboré par **un jeu de « montrer / cacher »** et séquentent des espaces de proximité.

Alors que les motifs paysagers du Pays de la Serre sont façonnés par l'agriculture, ils concourent en retour à façonner des paysages ruraux stables et porteurs de l'identité du territoire.

## Les paysages identitaires du Pays de la Serre

(Source : EAU-Proscot, mars 2014)



scat du Pays de la Serre

### ➤ Des motifs paysagers porteurs de la valeur biologique du territoire

Les motifs paysagers présents s'appuient sur des espaces caractérisés par une **forte valeur biologique**. Ces zones font, à ce titre, l'objet d'identifications ou de protections ciblées.

Il s'agit :

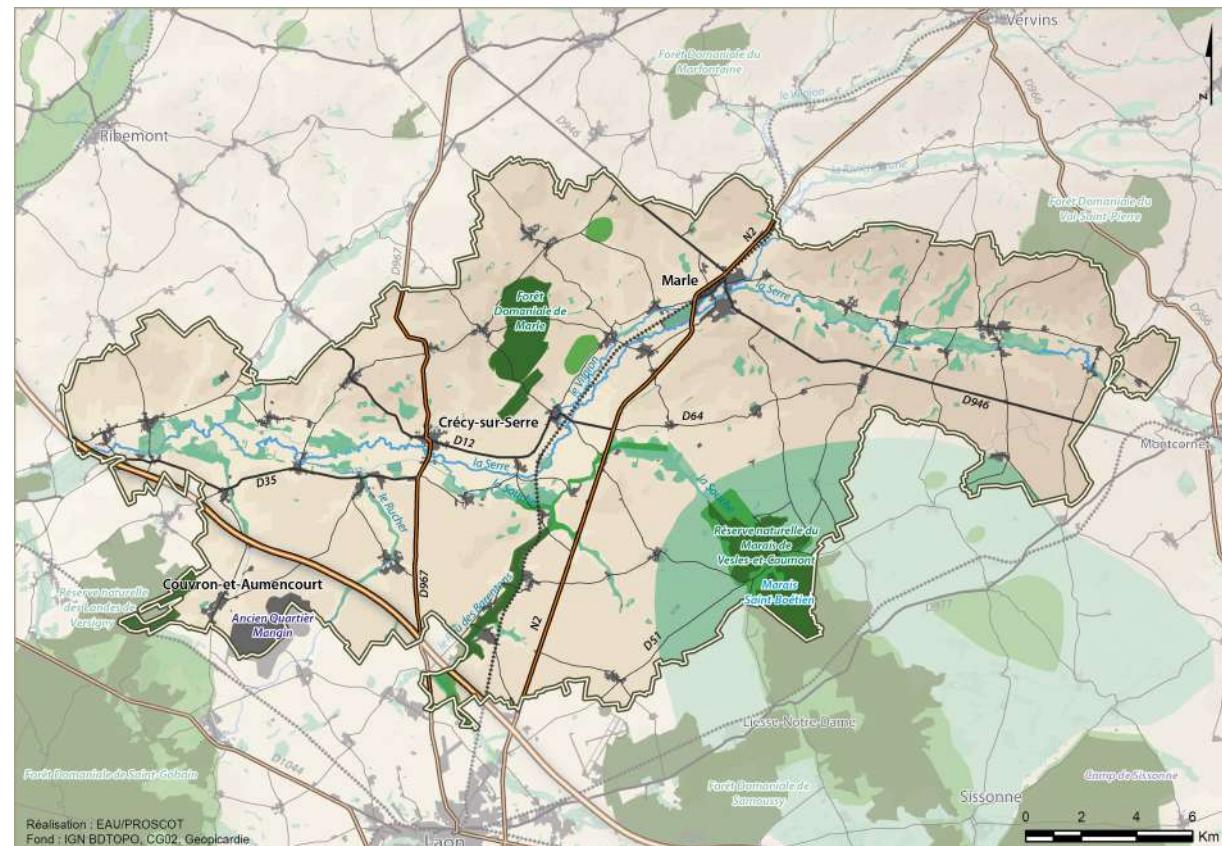
- des espaces boisés, dont, la plupart classés en ZNIEFF de type 1, apparaissent en **massifs boisés de plateau** (forêt domaniale de Marle, Cote de Blamont, Bois de la Queue, des Longues tailles et bois l'allemand) ou de façon **plus diffuse dans les vallées** (Vallée des Barentons, Marais de Vesles-et-Caumont) ;
- **des milieux humides**, qui associent **le réseau hydrographique** (la Souche, la Serre, le ru des Barentons, le Vilpion), à **des marais** (de Pagnon, des Barentons, de la Souche) et des **Zones à Dominante Humide** (ZDH), dont les principales se situent à la confluence de la Serre et du ru des Barentons, et dans la Vallée de la Serre.

Les cours d'eau présentent une qualité relativement bonne bien que certains aménagements (seuils, barrages, ponts,...) portent atteinte à leur fonctionnalité écologique (déplacements de la faune aquatique).

La **pérennité des motifs paysagers ruraux** (bois, vallées) joue sur le territoire en faveur de sa qualité biologique qui pourra être renforcée par la restauration des continuités écologiques, notamment dans les corridors aquatiques.

- espace naturel à fort sensibilité
- espace naturel à sensibilité modérée
- autres espaces sensibles

**Les espaces naturels à enjeux du Pays de la Serre** (Source : EAU-Proscot, 2014)



### La mise en scène par le paysage de signaux paysagers repères

Les paysages dégagent ponctuellement de larges ouvertures qui laissent apparaître des éléments verticaux présents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire.

Ces éléments, s'érigent comme des « emblèmes », participent à l'inscription de repères visuels et de symboles paysagers pour le territoire.

Il s'agit particulièrement :

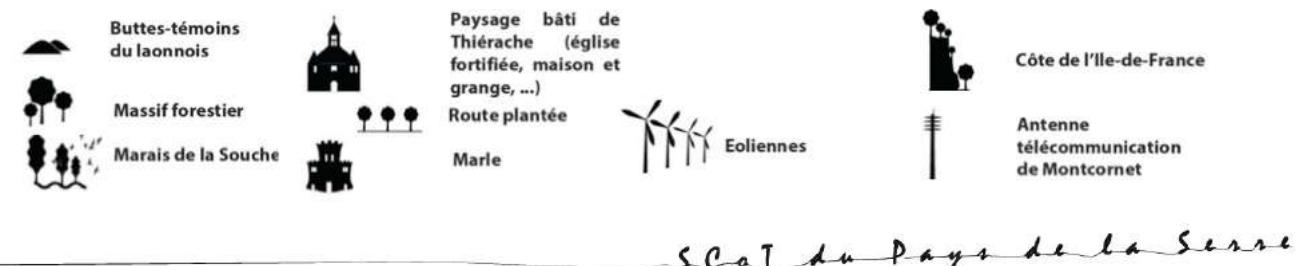
- **des composants naturels ou géomorphologiques** : buttes témoins, boisements couronnant les collines ou marais, côte de l'Île-de-France ;
- **des objets d'équipements** : éoliennes, routes plantées, antenne hertzienne de Montcornet ;
- **des repères patrimoniaux**, visibles à distance plus ou moins grande : la butte témoin de Laon et la citadelle de Marle, les villages de la Thiérache.

Ces éléments paysagers apparaissent immuables et source de stabilité.

Ils marquent les perceptions du territoire et participent à la création d'une **identité locale au caractère rural fort**.

### Les repères paysagers dans et aux alentours du Pays de la Serre

(réalisation : EAU-Proscot, 2014)



## Un espace rural à l'armature villageoise

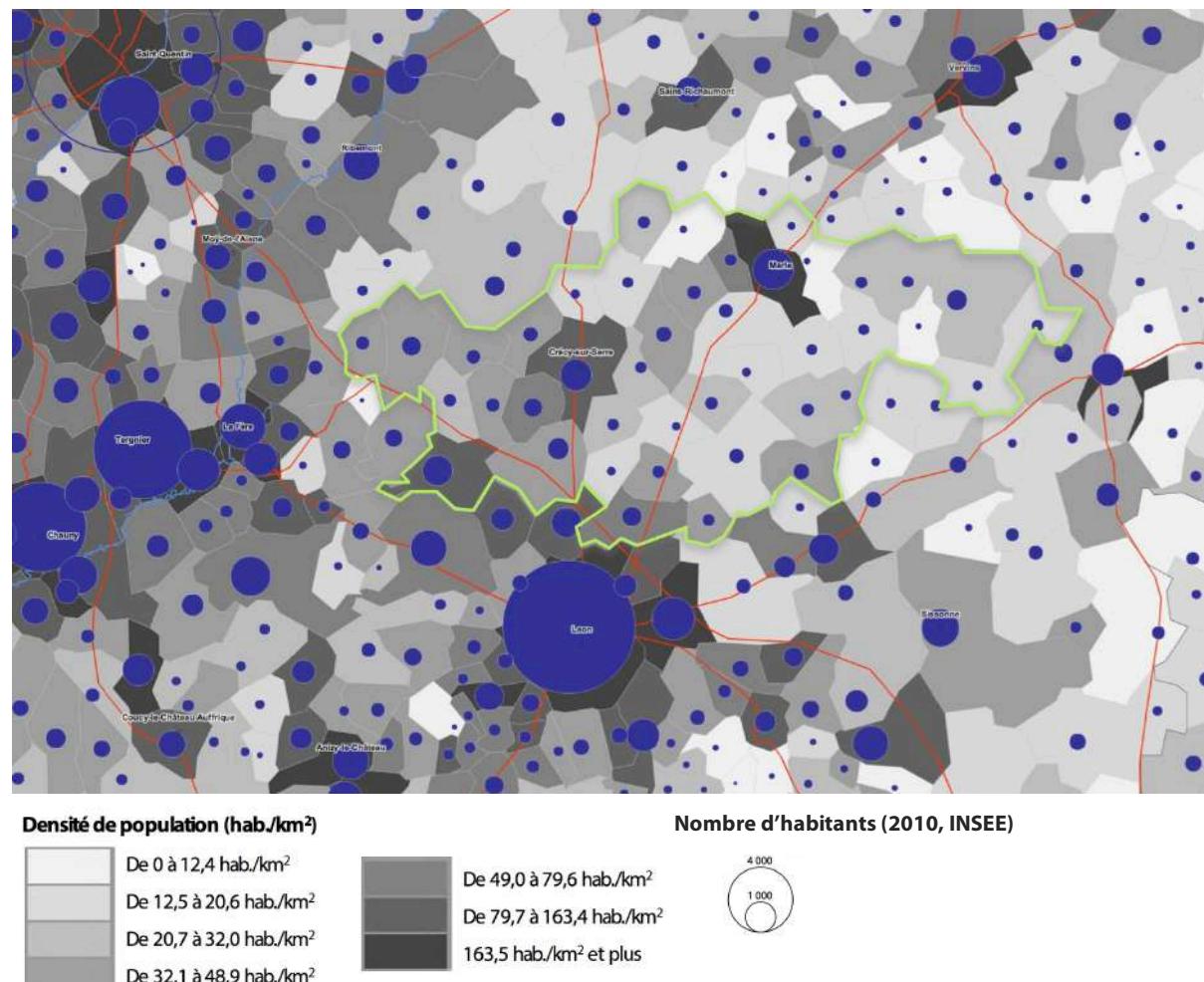
En 2010, la population du Pays de la Serre s'élève à **15 323 habitants** et se répartit sur le territoire selon une **granulométrie fine**, de villages et hameaux. En effet, six communes sur sept comptent moins de 500 habitants.

Dans ce contexte villageois, **trois bourgs émergent** : Marle (2 351 hab.), Crécy-sur-Serre (1 454 hab.), chacun chef-lieu de canton, et Couvron-et-Aumencourt (1 325 hab.). Ils se situent le long des axes routiers structurants (RN2 et RD967) du territoire. Ce sont également les communes **où la densité de population est la plus forte**, de 81 hab./km<sup>2</sup> à Crécy et jusqu'à 170 à Marle.

A l'échelle du territoire les niveaux de densité sont variables entre les communes :

- les densités les plus fortes se trouvent à **l'Ouest du territoire**, à équidistance des agglomérations de Laon et de Saint-Quentin ; dans **la Vallée de la Serre**, de Tavaux-et-Ponséricourt, à Nouvion-le-Comte, via Marle et Crécy et sur **les franges Sud du territoire**, en contact direct avec l'agglomération de Laon (Couvron-et-Aumencourt, Barenton-Bugny) ;
- les secteurs de plateau** au Nord et au Sud-Est du Pays se distinguent au contraire par des densités inférieures à 20 hab./km<sup>2</sup>.

**Le peuplement et la densité de population dans le Pays de la Serre en 2010 (Source : INSEE, données principales; traitement Prosot)**



## ► Des pôles ruraux de services et d'équipements de proximité

Malgré sa structure rurale, le Pays de la Serre dispose d'une offre en commerces, services et équipements dont la majeure partie est fournie par les pôles de **Marle** et **Crécy-sur-Serre**.

Ceux-ci bénéficient de la présence de **services et équipements de gamme intermédiaire et supérieure** (collège, lycée agricole, maisons de santé, piscine,...).

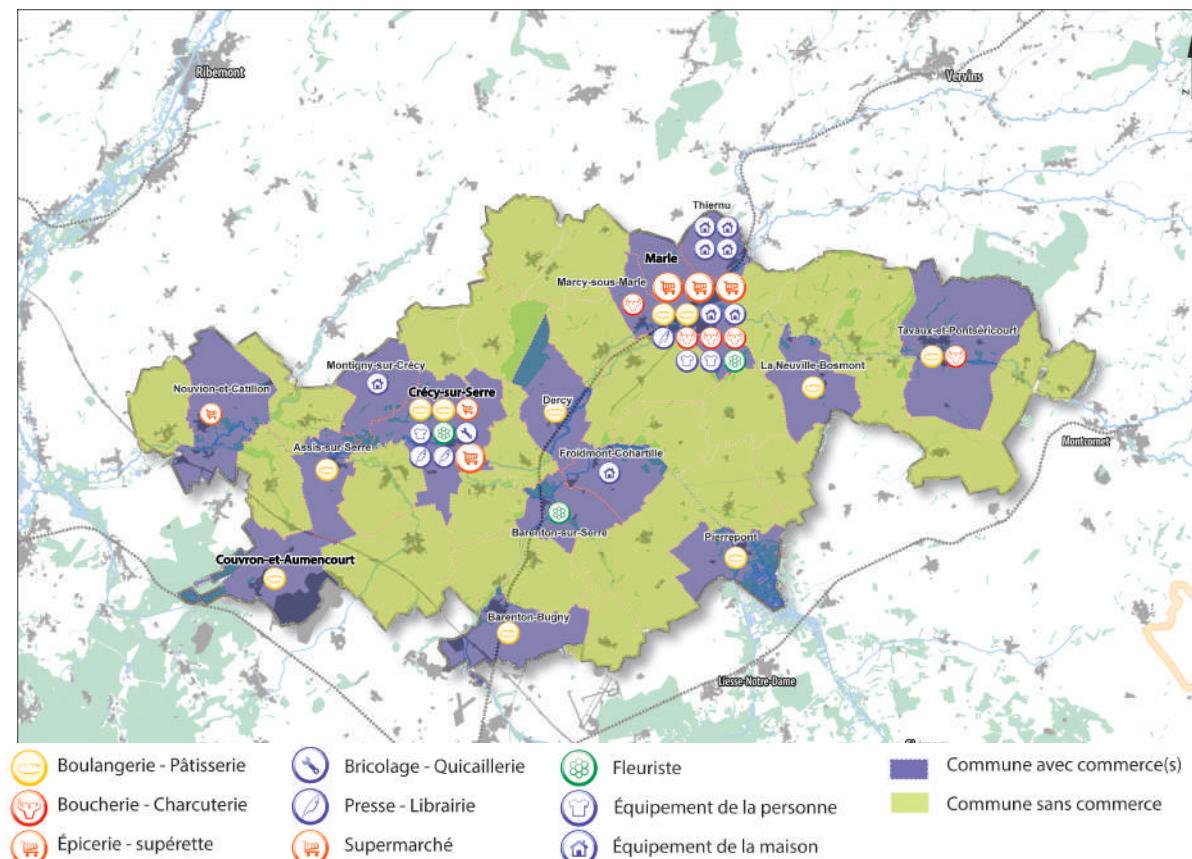
Les deux principaux bourgs proposent, en outre, **une offre en commerces et services de proximité développée** (2 boulangeries pâtisserie chacune, 3 boucheries-charcuteries à Marle, presse tabac papeterie à Marle et 2 à Crécy) enrichie par une offre en « grand commerce » (3 à Marle : le généraliste Carrefour Market ainsi que les discounters Aldi et Le Mutant, 1 à Crécy, le Carrefour Contact, format « proximité » de ce distributeur).

Cette offre de commerces et de services disponible dans le Pays de la Serre est **complétée par celle des agglomérations de Laon, de Saint-Quentin, de Tergnier-Chauny voire de Reims**. Accessibles en moins de 45 minutes en voiture, ces pôles développent une offre plus diversifiée.

Les aménités urbaines facilement accessibles dans et en dehors du territoire du SCoT concourent donc à un cadre de vie qualitatif.

## L'offre commerciale dans le Pays de la Serre

(Source : INSEE, base permanente des équipements 2012 ; traitement Proscot)



➤ Une desserte qui permet l'accessibilité aux grands pôles urbains

Le Pays de la Serre bénéficie **d'une bonne desserte routière** assurée par deux axes structurants orientés Nord-Sud (RN 2 et RD 967) et par l'A 26 accessible par deux échangeurs.

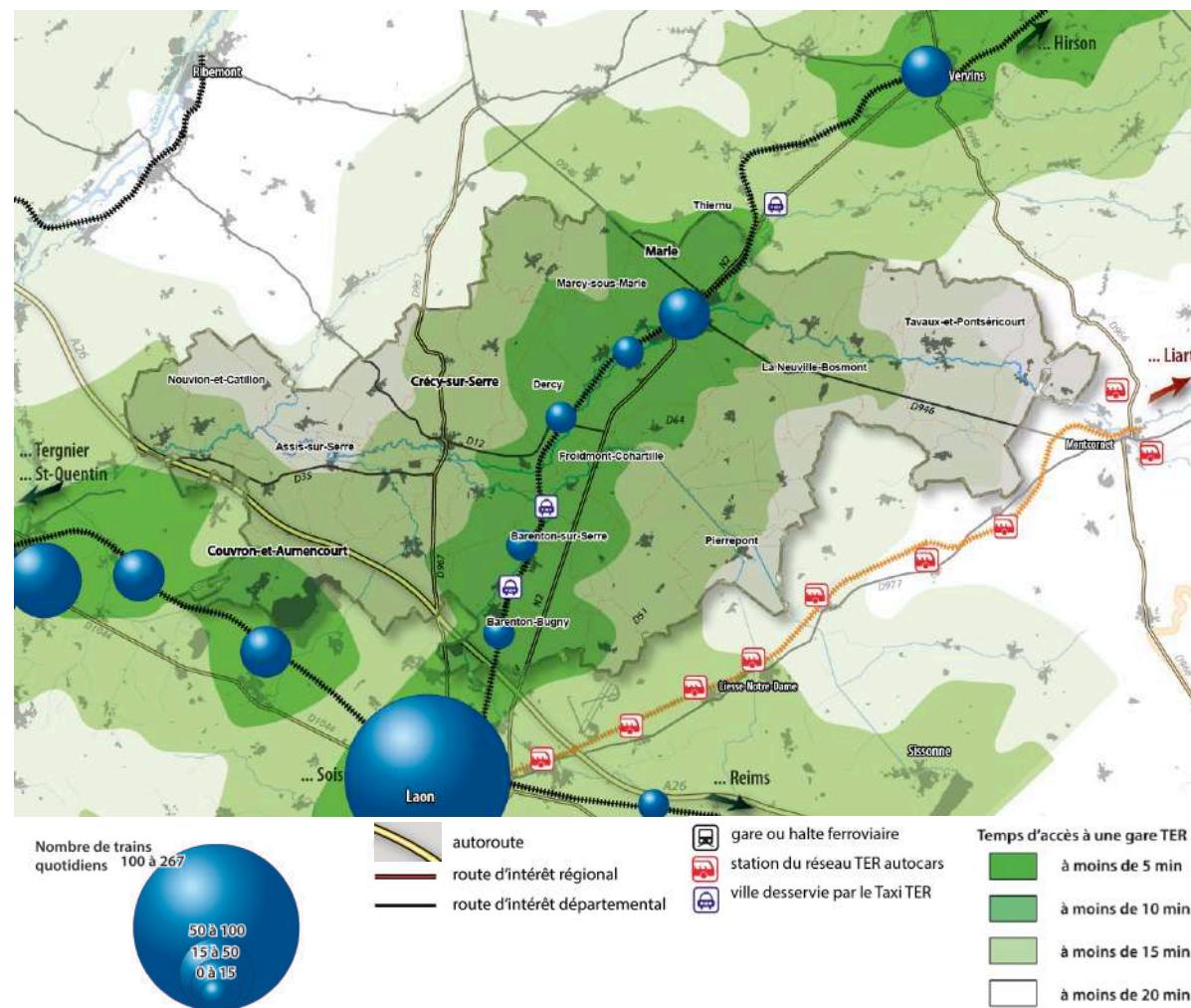
Les transports ferrés, malgré une utilisation encore marginale (la fréquentation jour des TER a diminué entre 2002 et 2012), irriguent également le Pays de la Serre grâce à :

- **5 points d'arrêt**, dont une gare, de la ligne Laon – Hirson via Marle qui permettent à 98,6 % de la population du Pays de la Serre d'être situé à moins de 15 minutes en voiture d'un point d'arrêt TER,
- une offre **matin et soir** (très peu de missions en journée), avec trois trains le matin en moyenne aux haltes ferroviaires,
- **une offre TER complémentaire à l'extérieur du territoire**, aux gares et arrêts des lignes Laon – Amiens via la gare de Crépy – Couvron, et celle, opérée par le service des Cars TER, entre Laon et Liart.

La présence d'un réseau d'infrastructures de transports **permettant d'accéder facilement aux pôles urbains** alentours constitue un atout pour le territoire en terme d'attractivité résidentielle et économique.

### La desserte par les infrastructures de transport

(Source : fiches horaires TER Picardie, étude RCT 2013 ; traitement Prosot)



## ➤ Un rebond démographique récent porté par les flux migratoires

Après une période de diminution de la population depuis 1968, le Pays de la Serre connaît un regain démographique avec 268 habitants supplémentaires entre 1999 et 2010.

Sur le long terme, accroissement naturel et solde migratoire ne jouent pas dans les mêmes proportions sur l'évolution globale de la population. L'accroissement naturel, bien que toujours positif, mais faible, ne permet pas de compenser le fort différentiel entrées/sorties observé dans le territoire.

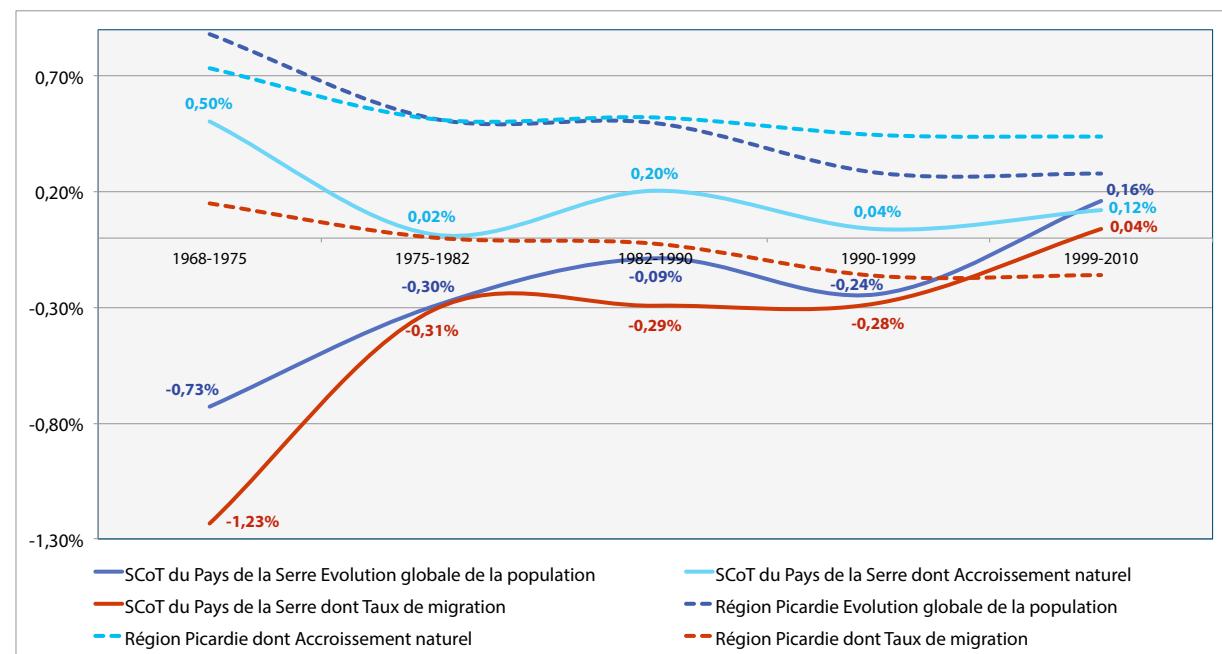
C'est donc bien un **solde migratoire désormais positif** qui a permis cette croissance démographique :

- entre 1968 et 1999, le solde migratoire est de -0,51 %/an, alors que l'accroissement naturel n'est que de +0,18 %/an,
- entre 1999 et 2010, le solde migratoire passe à +0,04 %/an pendant la dernière période, renforçant l'accroissement naturel.

Cette inversion de tendance démographique peut témoigner d'une attractivité renouvelée du territoire.

### Les variables démographiques entre 1968 et 2010 (en taux annuel moyen)

(Source : INSEE, données principales ; traitement Proscot)



### Le parc de logement accompagne l'évolution démographique

Le parc de logement du Pays de la Serre suit la même tendance de long terme que celle observée par la population :

- alors que la croissance globale du parc a été de +0,40 %/an entre 1968 et 2010, la dernière période marque **une accélération** de cette hausse, avec +0,53 %/an **depuis 1999**,
- cette **évolution est similaire à celle connue dans les territoires de la Thiérache**<sup>1</sup>, ceux-ci ayant observé une croissance de +0,38 %/an sur le long terme, mais +0,55 %/an entre 1999 et 2010,
- malgré cette accélération de la tendance haussière, elle reste nettement inférieure aux tendances de la CA du Pays de Laon (+1,33 %/an), de l'Aisne (+0,93 %/an) et de Picardie (+0,79 %/an).

Cette évolution modérée en volume **masque la restructuration interne du parc** : depuis 1990, la part des résidences secondaires et des logements vacants n'a cessé de décroître, passant de 17% à 11% du parc total en 2010. Ainsi, les besoins en logement induits par **l'accueil de nouveaux habitants ont été amortis par la remobilisation**

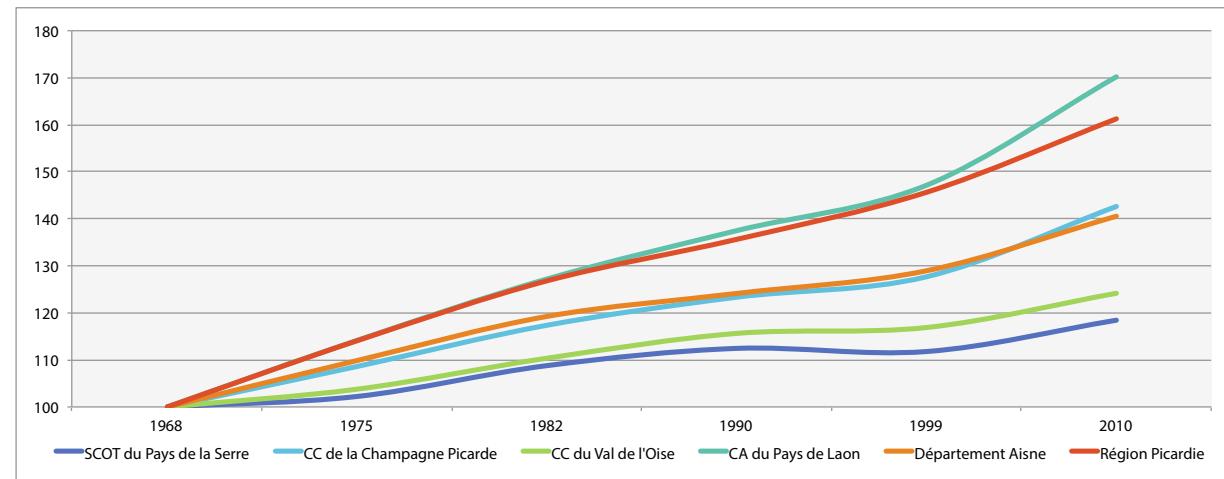
<sup>1</sup> CC de la Région de Guise, CC des Portes de la Thiérache, CC du Pays des Trois Rivières, CC du Cœur de l'Avesnois, CC de la Thiérache d'Aumale, CC du Sud Avesnois, CC Ardennes Thiérache et la CC de la Thiérache du Centre.

### des résidences secondaires et des logements vacants.

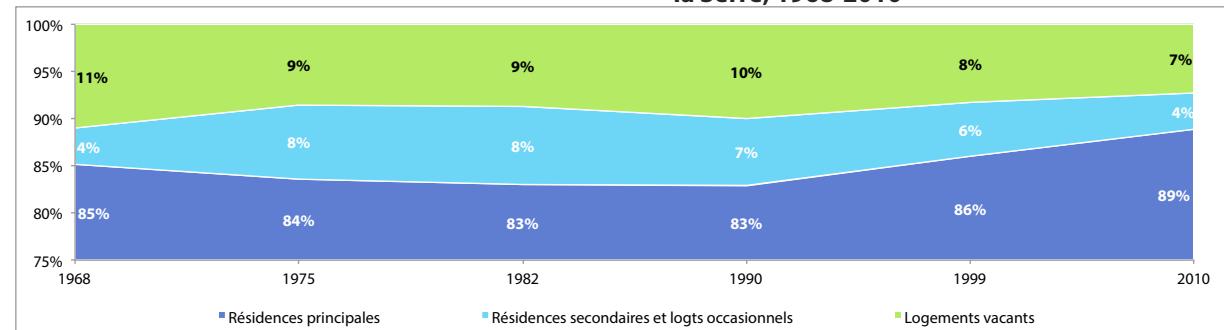
En optimisant le parc de logements, ce phénomène a accru la capacité d'accueil du territoire, et la rendu désormais plus dépendante de l'effort constructif.

### Évolution du parc de logement en base 100 : année 1968 dans le Pays de la Serre et les territoires de comparaison

(Source : INSEE, données principales)



### Évolution de la composition du parc du Pays de la Serre, 1968-2010



## ➤ Des besoins en logement qui restent forts

Compte-tenu de la mobilisation des résidences secondaires et logements vacants, la **croissance du parc de logement a été modérée, mais continue**, depuis les dernières décennies.

Entre 1990 et 1999, ce phénomène d'optimisation du parc a permis de compenser les besoins liés au desserrement des ménages. Pour autant, pendant cette période, bien que le niveau global de la population ait baissé, le besoin en logements neufs était présent. Et la croissance du parc, nourrie par la production de nouveaux logements, a été nécessaire (pas de relâchement de la tension).

Au cours de la dernière période (1999-2010) la situation a continué de se tendre, avec une capacité de mobilisation des résidences secondaires et logements vacants amoindrie par la diminution du stock, et par une part plus importante mobilisée pour la satisfaction des besoins liés au desserrement. De plus, cette période correspond à une phase de croissance démographique. Aussi, l'effort constructif a été entre 1999 et 2010 trois fois supérieur à la période antérieure.

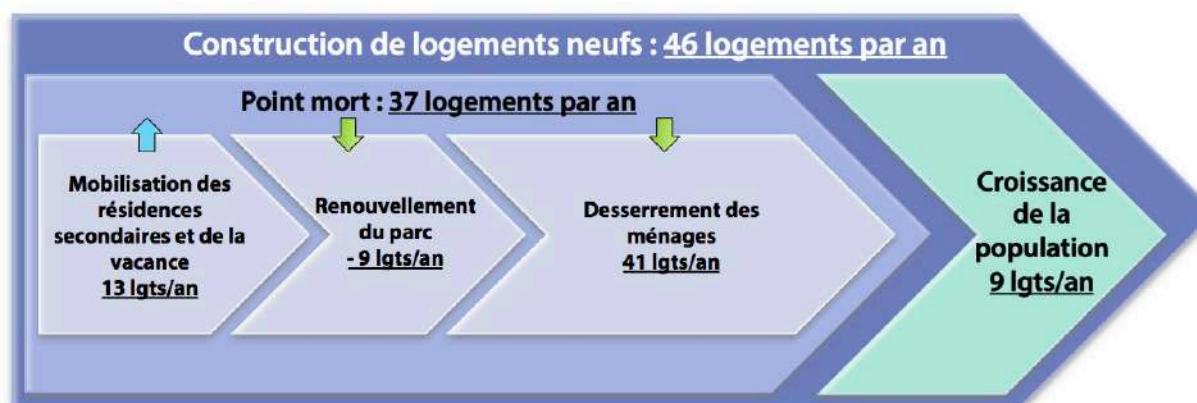
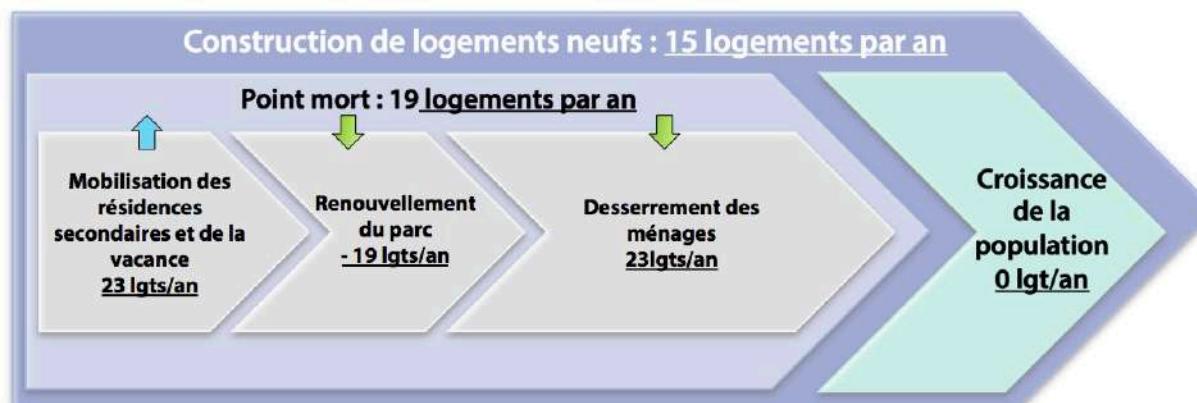
Aujourd'hui, la faiblesse du stock de logements mobilisables au bénéfice des résidences principales, tend à réduire les marges de manœuvre du Pays de la Serre. De même, le doublement du point mort entre les deux dernières périodes intercensitaires (37 logements par an entre 1999 et 2010) sous-tend un niveau

d'effort constructif minimal nécessaire au maintien de la population en place.

*Le point mort est le nombre de logements nécessaires au simple maintien du volume de sa population. Il prend en compte le desserrement des ménages (diminution du nombre moyen de personnes par ménages), le renouvellement d'une partie du parc et la variation des résidences secondaires et de la vacance.*

## La répartition des logements neufs entre 1990 et 1999 (graphique du haut) et entre 1999 et 2010 (graphique du bas)

(Source : INSEE, données principales ; Sit@del2 2014 ; traitement Proscot)



### ➤ Des évolutions qui affectent peu les modes d'occupation des sols

La relative stabilité du territoire s'exprime au travers une faible pression foncière et une évolution des espaces bâties plutôt maîtrisée.

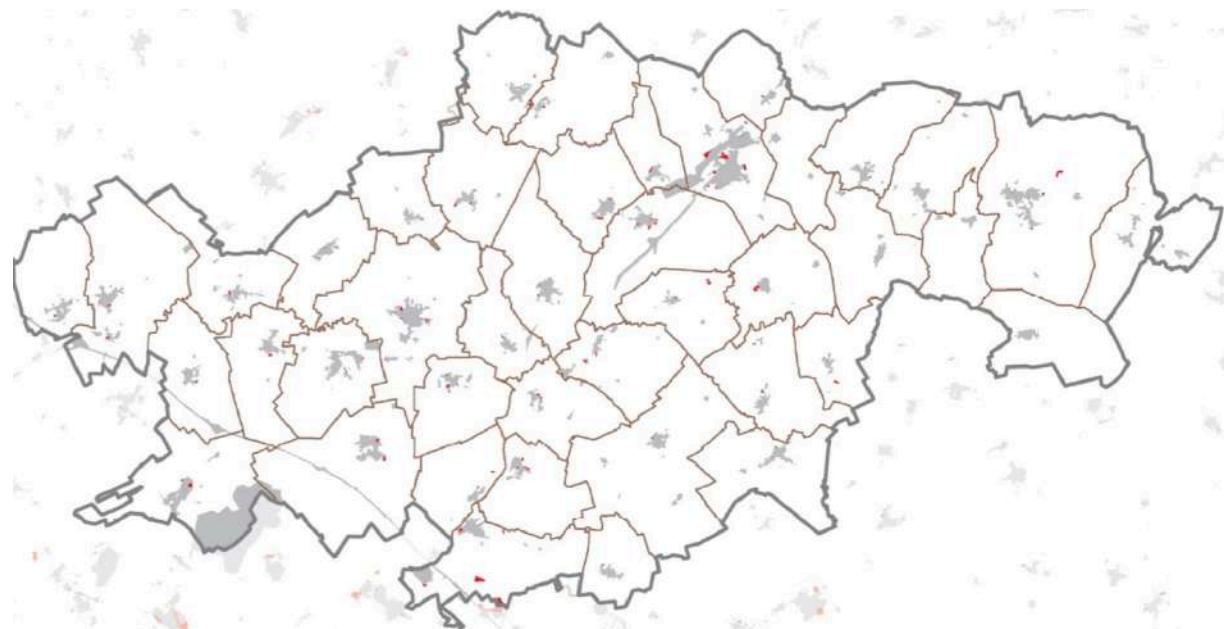
En effet, les **extensions urbaines ne s'élèvent qu'à 74,8 ha entre 2002 et 2010** (9,4ha/an). La diminution des espaces agricoles masque une redistribution des surfaces entre les terres arables (+107 ha) et les prairies (-222 ha), à l'image d'une agriculture de plus en plus forte et productive. En outre, les **espaces forestiers et les zones humides se sont étendus également** au détriment des espaces agricoles.

La pérennité des espaces transparaît donc également à travers la faible proportion du territoire à s'urbaniser, cette artificialisation s'est opérée au bénéfice de :

- la construction de logements, en tissu urbain continu ou discontinu (37 ha),
- l'aménagement de zones d'activités 14 ha, pour La Prayette et le Pôle d'activités du Griffon (150 ha à terme),
- la réalisation d'infrastructures routières et ferrées (20 ha).

Le développement urbain modifie donc peu l'aspect général du territoire. Toutefois, le besoin en logements relevé précédemment interroge **sa capacité à pérenniser ce développement sans rupture des grands équilibres spatiaux**.

**Les surfaces nouvellement urbanisées entre 2002 et 2010** (Source : Conseil général de l'Aisne ; traitement Proscot)



*En rouge les espaces ayant été urbanisés*

## ► Une agriculture productive, spécialisée et résistante

L'agriculture a façonné et façonne toujours l'espace du Pays de la Serre. Elle se caractérise sur le territoire par la présence de 244 exploitations (Recensement général de l'agriculture, 2010) qui sont :

- **grandes**, avec une taille moyenne 60% supérieure à celles de Picardie, avec 155 ha/exp. au lieu de 96 ha/exp. en région,
- **productives**, avec une production brute standard de 230 000 € par exploitation, soit 42 % plus productive que celles de Picardie,
- **pérennes**, seulement 25 % des exploitations restant sans successeur connu, contre un tiers à l'échelle régionale.

Le Pays de la Serre se distingue également par **des productions agricoles spécifiques**, avec une spécialisation des exploitations dans les cultures générales (maïs, betterave, colza, ...) pour 68 % d'entre elles et les céréales et oléoprotéagineux (blé, colza) 28 % d'autres.

Enfin, les éléments de tendance (sur la période 1988 et 2010) témoignent de la force de la filière agricole dans le Pays de la Serre :

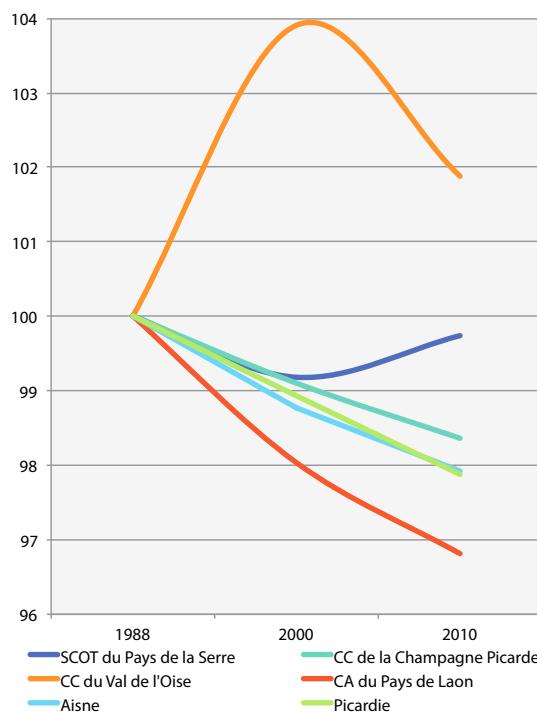
- la surface agricole utile s'est à la fois peu contractée (-0,3 % de la SAU 1988, contre -2,1 % pour celles de l'Aisne et de la Picardie), et s'est même étendue sur la dernière période (+211 ha) pour de la

culture (la SAU en herbe est de 2%, mais à 10% en Picardie et à 14% dans l'Aisne),

- la diminution d'un tiers des exploitations agricoles (120 unités) plus faible qu'en Picardie (-42%).

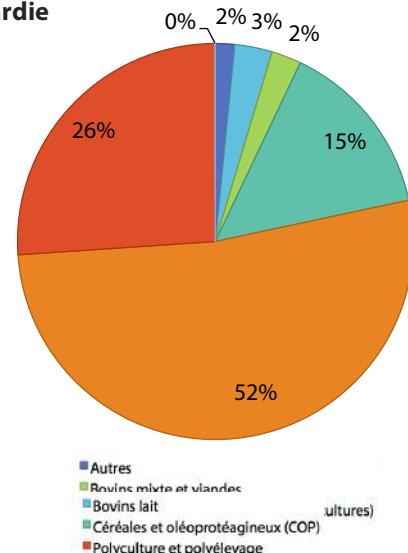
La **force des exploitations agricoles** concourt à la **permanence de l'agriculture** comme caractéristique économique et territoriale du Pays de la Serre.

### Évolution de la SAU, 1988-2010, en base 100 : année 1988 (Source : Agreste RGA 2010)

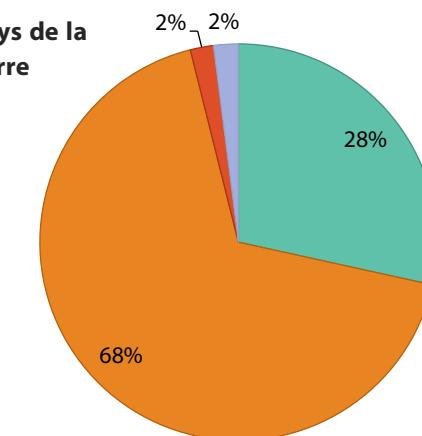


### Les orientations technico-économiques des exploitations agricoles, en 2010 (Source : Agreste RGA 2010)

#### Picardie



#### Pays de la Serre



SCAT du Pays de la Serre

### ➤ Des spécificités économiques qui résistent bien

Le tissu économique du Pays de la Serre se distingue des autres territoires alentours, avec une forte prégnance agricole et industrielle. En 2010, il compte au total **4 442 emplois**.

À l'exception du Val de l'Oise, c'est le territoire où la proportion d'emplois dans ces grands secteurs d'activité est la plus forte : 11,8 % dans le secteur primaire, trois fois plus qu'en Picardie, et 20,3 % dans le secondaire, 4 points de moins que dans l'Aisne.

Cette spécificité souligne **la réalité industrielle propre au Pays de la Serre** dans l'industrie agroalimentaire (William Saurin à Pouilly-sur-Serre) et l'industrie chimique (Bayer à Marle).

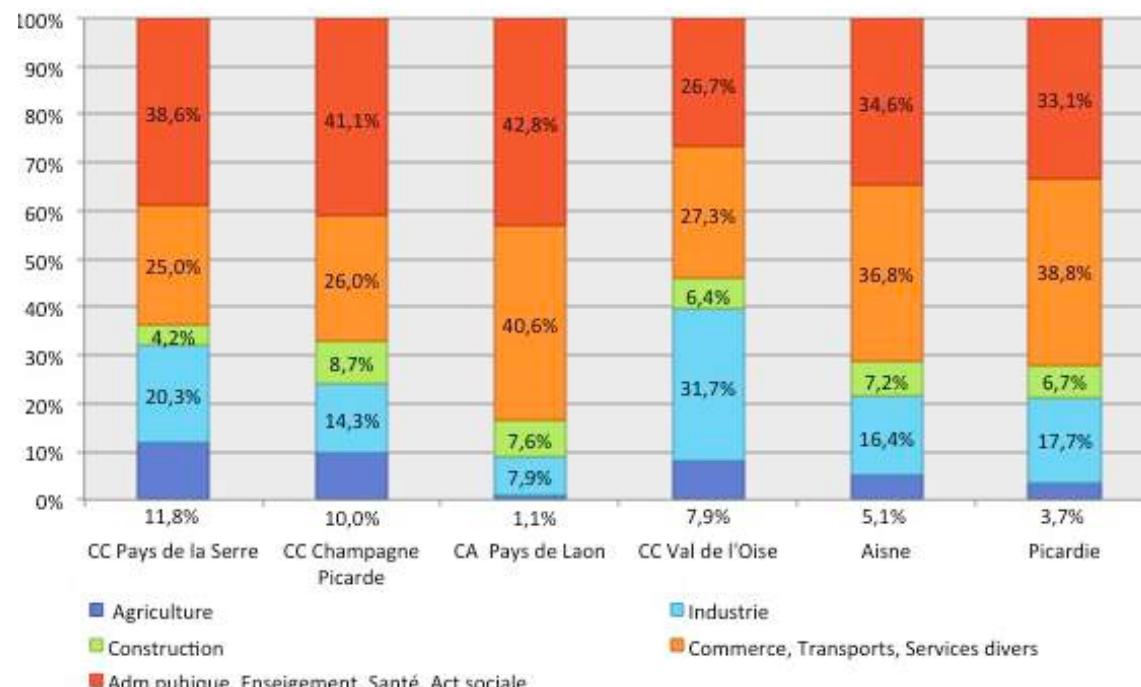
Néanmoins **le nombre d'emplois sur le territoire a diminué de 79 unités entre 1999 et 2010, diminution amortie par la vigueur du tissu industriel local**, qui, dans la même période, a créé 199 nouveaux emplois. Dans un contexte de réduction rapide des contingents industriels, cette hausse apparaît comme exceptionnelle.

Cette spécificité tend néanmoins à soumettre le territoire aux conjonctures économiques et au décisions de centres de commandement externes.

### Évolution de l'emploi dans les cinq secteurs d'activités, 1999-2010 (Source : INSEE, données complémentaires 2010)

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce Transports Services divers	Adm publique Enseignement Santé, Action sociale	Ensemble
CC Pays de la Serre	-202	199	-28	-136	88	-79
CC Champagne Picarde	-27	-788	113	101	620	19
CA Pays de Laon	-112	-658	371	733	584	918
CC Val de l'Oise	-144	-42	47	154	282	297
Aisne	-1 936	-11 307	2 711	4 964	7 301	1 733
Picardie	-5 707	-35 785	10 696	31 348	32 619	33 170

### L'agriculture et l'industrie comme secteurs distinctifs du Pays de la Serre (Source : INSEE, données complémentaires 2010)



## ► Le poids croissant de l'emploi présentiel

Alors que le tissu industriel reste fort, le Pays de la Serre voit également se développer le secteur des services, ayant trait à « l'économie présentielle ».

*Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. (INSEE)*

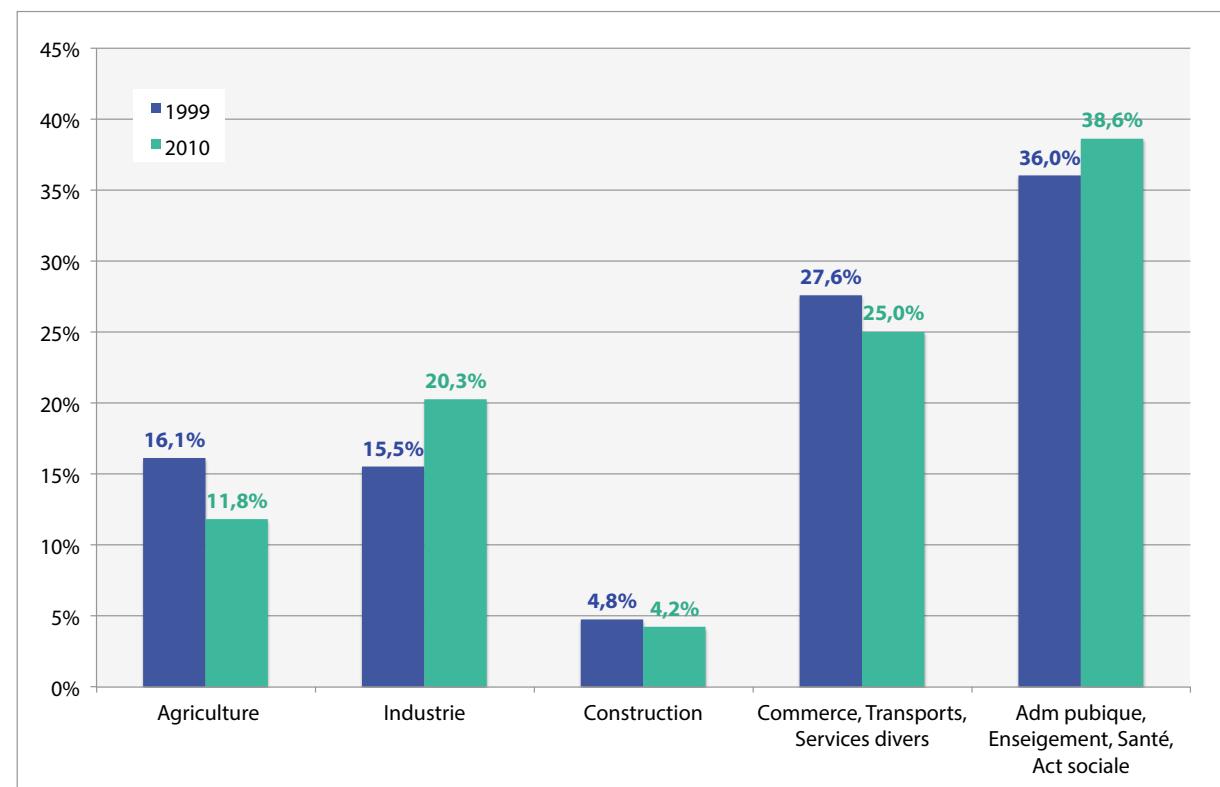
Entre 1999 et 2010, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale ont **progressé de 88 emplois. Avec l'industrie, c'est le seul secteur d'activité qui gagne en emplois.**

L'augmentation du secteur présentiel, conjugué à la diminution du nombre d'emplois total **renforce donc son poids dans l'économie locale :**

- il passe de 36,0 % en 1999 des emplois à 38,6 % en 2010 (données complémentaires de l'INSEE),
- alors que l'emploi global diminue à un rythme de -0,16%/an, l'emploi présentiel croît de +0,48%/an.

Plus largement, **la sphère présentielle représente désormais 56,8 % des emplois** (analyse fonctionnelle, INSEE), avec, entre 1999 et 2010, une hausse forte de 8,8 à 11,5 % d'emplois directement liés aux fonctions résidentielles (services de proximité, action sociale, culture-loisirs, ...)

### Évolution de la répartition de l'emploi dans les grands secteurs d'activités, 1999 et 2010 (Source : INSEE, données complémentaires)



## Le positionnement géographique

### ***Le basculement de la Thiérache vers le Laonnois***

*Les mutations du Pays de la Serre sont encore plus perceptibles à une échelle géographique plus large.*

*En effet, les nouvelles tendances à l'œuvre, mais aussi ses relations avec les territoires voisins modifient assez profondément sa structure et son profil.*

*Le territoire participe désormais d'une certaine forme, encore limitée, mais réelle, de périurbanisation ; notamment dans la partie la plus proche du Laonnois. Cette évolution interpelle le modèle de développement du Pays et le place devant un choix quant à sa réalité résidentielle, industrielle, paysagère et environnementale.*



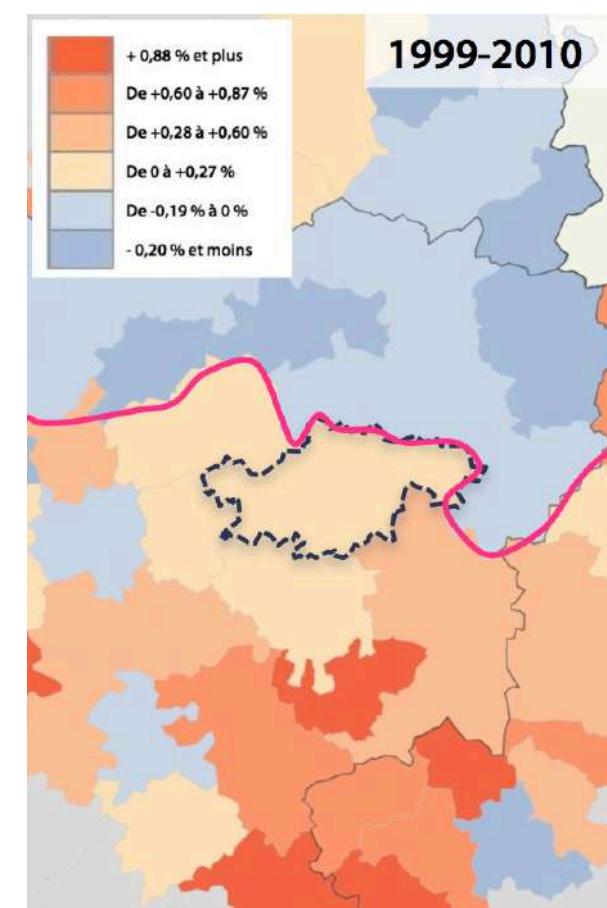
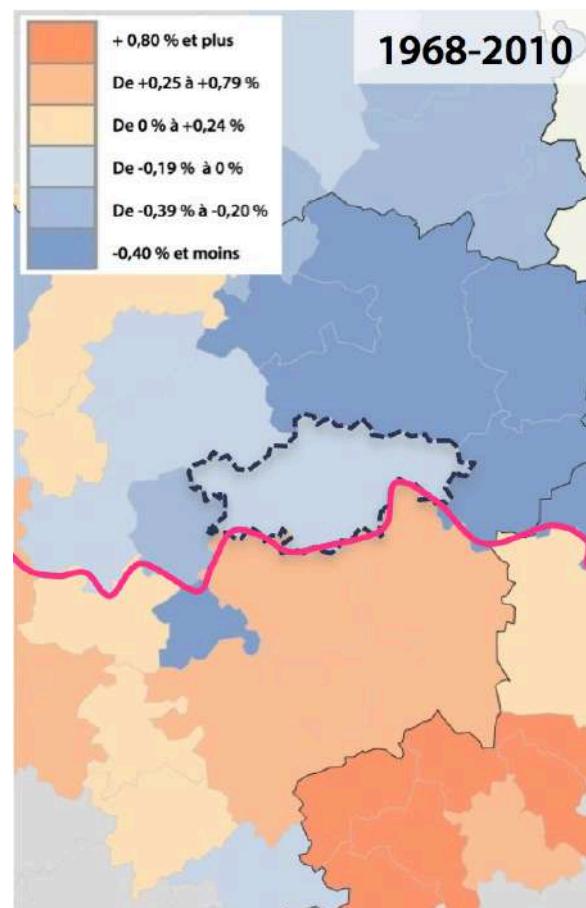
## ➤ La tendance démographique plus proche de celle du Laonnois

Sur le long terme, les évolutions démographiques du Pays de la Serre sont influencées par l'importance des flux migratoires. De ce point de vue, le territoire est positionné à l'interface de deux espaces aux dynamiques démographiques distinctes : la Thiérache au nord et le Pays du Laonnois<sup>2</sup> au sud. Ainsi,

- sur la période 1968-2010, la population du Pays de la Serre a globalement baissé de -0,20%/an, une tendance démographique à la baisse, proche de celle de la Thiérache, où cette tendance a été toutefois deux fois plus forte (-0,43%/an) ;
- à plus court terme (période 1999-2010), l'évolution de la population du Pays de la Serre marque une rupture avec les périodes précédentes : la progression dans le territoire, de +0,16%/an, s'approche de celle du Laonnois, deux fois plus forte (+0,35%/an).

Ce renversement renforce l'inscription du Pays de la Serre dans un système territorial interdépendant où le Pays de la Serre joue de son attractivité résidentielle pour l'accueil d'habitants provenant de l'agglomération de Laon.

**Taux de croissance annuel moyen par EPCI, à long et court terme** (Source : INSEE, données principales ; traitement Proscot)



<sup>2</sup> CC du Chemin des Dames, CC du Vallon d'Anizy, CC du Pays de la Serre, CC de la Champagne Picarde et CA du Pays de Laon.

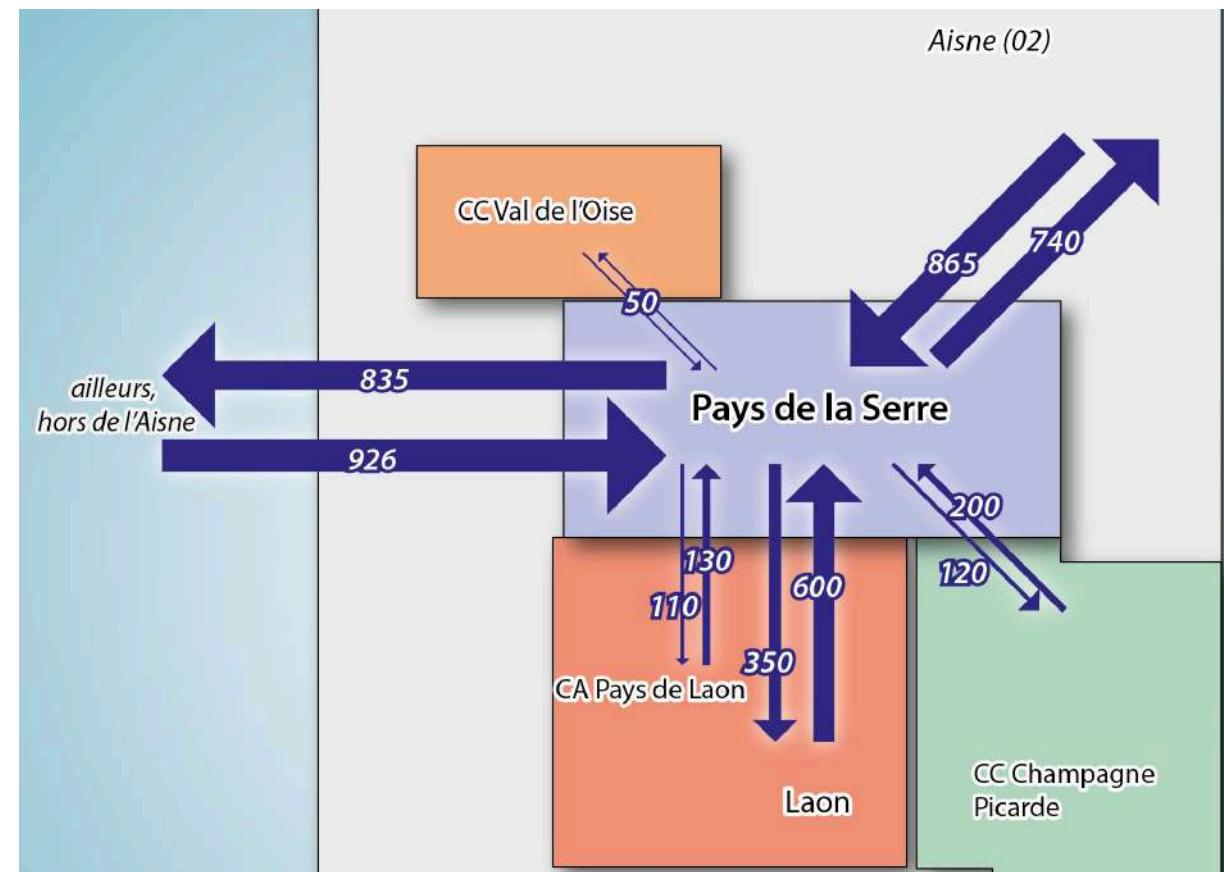
➤ Des relations plus fortes en termes de migrations résidentielles

Le développement démographique du Pays de la Serre s'appuie sur l'attractivité résidentielle qu'il exerce sur les territoires voisins, et plus particulièrement la CA du Pays de Laon. Entre 1999 et 2010, le solde migratoire était de 66 personnes<sup>3</sup>.

Les nouveaux résidents sont d'abord originaires de l'unité urbaine de Laon, représentant un quart de la totalité des entrants dans le territoire du SCoT entre 2003 et 2008. Les relations d'entrée / sortie s'étendent également au-delà du Laonnois, plus diffusément, dans les autres espaces de l'Aisne, et plus loin, dans les départements limitrophes (Marne, Oise, Somme, ...).

Les migrations résidentielles dessinent des relations déséquilibrées en faveur du Pays de la Serre, au détriment des autres espaces, plus particulièrement avec Laon. Le territoire du SCoT bénéficie donc en partie du desserrement de cette agglomération, en proposant un cadre de vie attractif pour les ménages urbains laonnois.

**Les migrations résidentielles entre 2003 et 2008**<sup>4</sup> (Source: INSEE, *Fichier des migrations résidentielles, millésime 2008*)



<sup>3</sup> Solde migratoire sur la période 1999-2010 issu de l'exploitation des données principales du recensement de la population (INSEE).

<sup>4</sup> Données migratoires sur la période 2003-2008 issues de l'exploitation du fichier détaillé Migrations résidentielles (dernier fichier disponible, du fait du changement de questionnaire INSEE)

## ► Un développement démographique plus marqué sur les franges Sud

À la différence des espaces nord, desservis par la RD967, qui continuent de perdre de la population, les communes qui voient leur population augmenter se situent **le long des axes routiers structurants** (la RN2 et l'A26), **dans les vallées** (de la Serre et de la Souche).

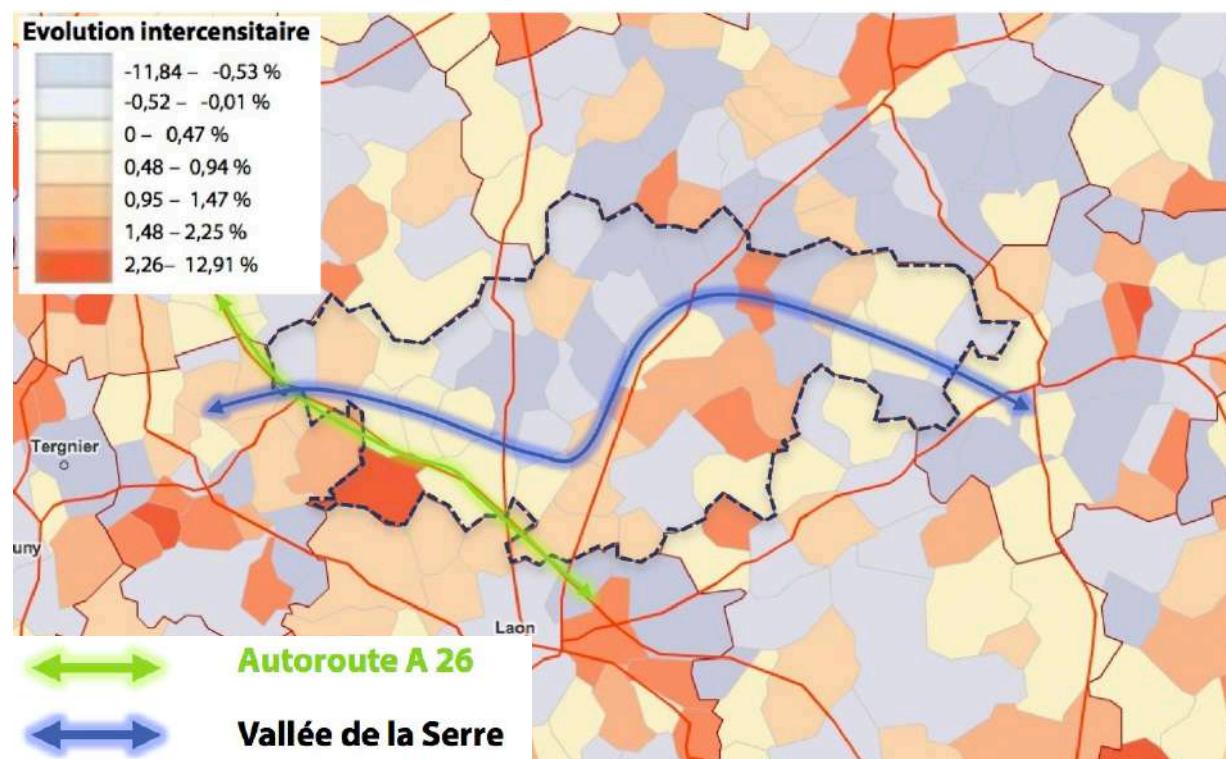
Ces éléments physiques présentent des avantages comparatifs influençant le choix du lieu de résidence pour les nouveaux habitants :

- les axes structurants rendent rapidement accessibles les pôles d'emplois de Laon, de Saint-Quentin et de Reims ;
- la qualité paysagère, comme porteuse d'une identité propre aux vallées, pourrait également être interrogée comme facteur de choix, à travers elle transparaissant les aménités rurales qu'offre le Pays de la Serre.

La répartition spatiale du regain démographique en Pays de la Serre distingue donc bien un large secteur sud ayant bénéficié **du desserrement de Laon**, grâce aux conditions de desserte efficaces et à une accessibilité autoroutière facilitée par les sorties n° 12 et 13 de l'A26 dans ce secteur.

*Les aménités désignent les éléments naturels, construits ou sociaux valorisants ou dégradants, qui différencient un territoire des autres espaces.*

**Taux d'évolution annuel moyen dans les communes du Pays de la Serre, entre 1999 et 2010** (Source: INSEE, données principales 2010; traitement Prosot)



➤ Des relations plus fortes en termes de migrations domicile / travail

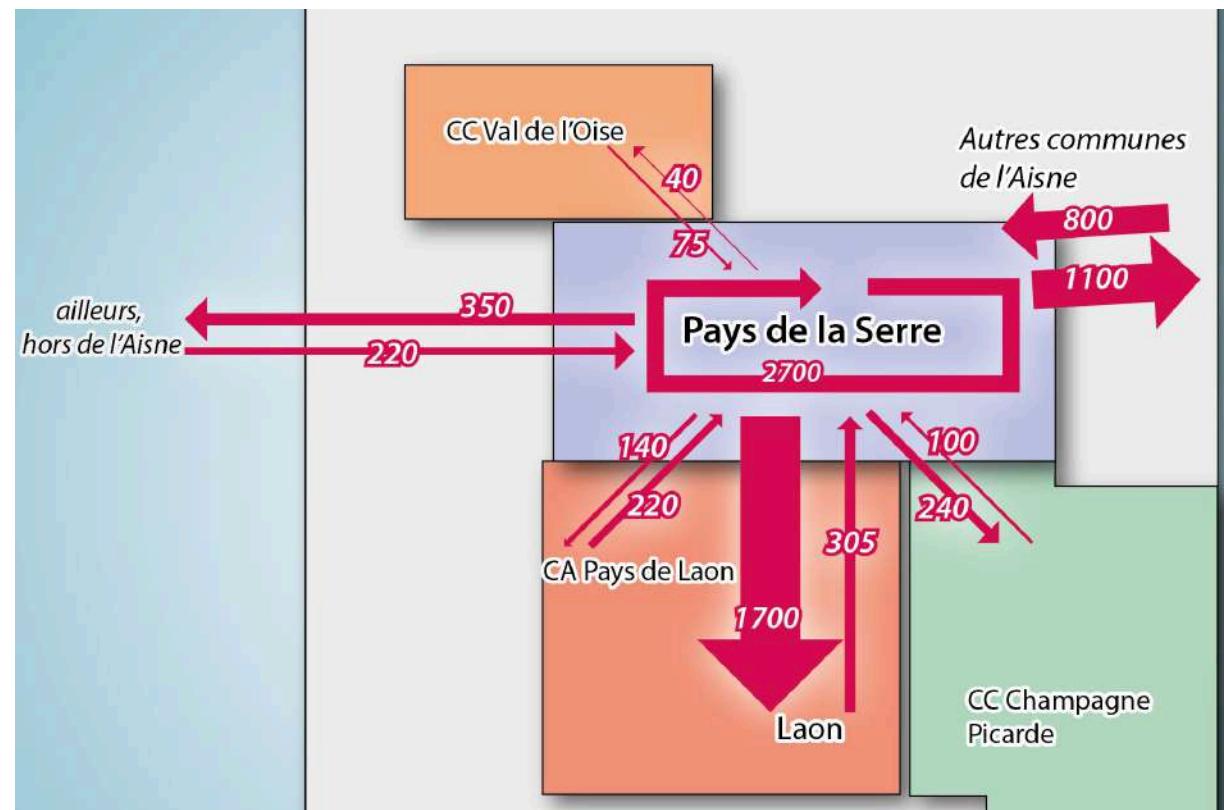
Quotidiennement, **3 570 personnes quittent le Pays de la Serre pour travailler**, principalement **à destination de l'unité urbaine de Laon**, ce qui représente près de la moitié des flux sortants. Préfecture du département de l'Aisne, elle concentre les services publics (services déconcentrés de l'État, centres hospitaliers, ...) mais également de grandes entreprises telles que les directions départementales des grands groupes (Eiffage, banques,...) faisant de cette ville un pôle d'emploi important localement.

Par ailleurs, les actifs se dispersent de manière privilégiée dans le reste du territoire axonais, à défaut des départements voisins, **interrogeant par-là le positionnement géographique avantageux du territoire du SCoT** pour les couples biactifs travaillant dans des communes différentes.

Nonobstant cette certaine dépendance à l'emploi extérieur, **le Pays de la Serre conserve une réalité économique, 1 720 personnes y entrent quotidiennement pour travailler**. Ce rôle d'attracteur, imputable au pôle de Marle et de Crécy-Pouilly, est appelé à évoluer en fonction de l'accueil de nouvelles entreprises sur le pôle d'activités du Griffon (Barenton-Bugny).

**Les migrations domicile-travail en 2010**

(Source : INSEE, fichier *Migrations professionnelles* 2010)



## La concentration de l'emploi dans les pôles

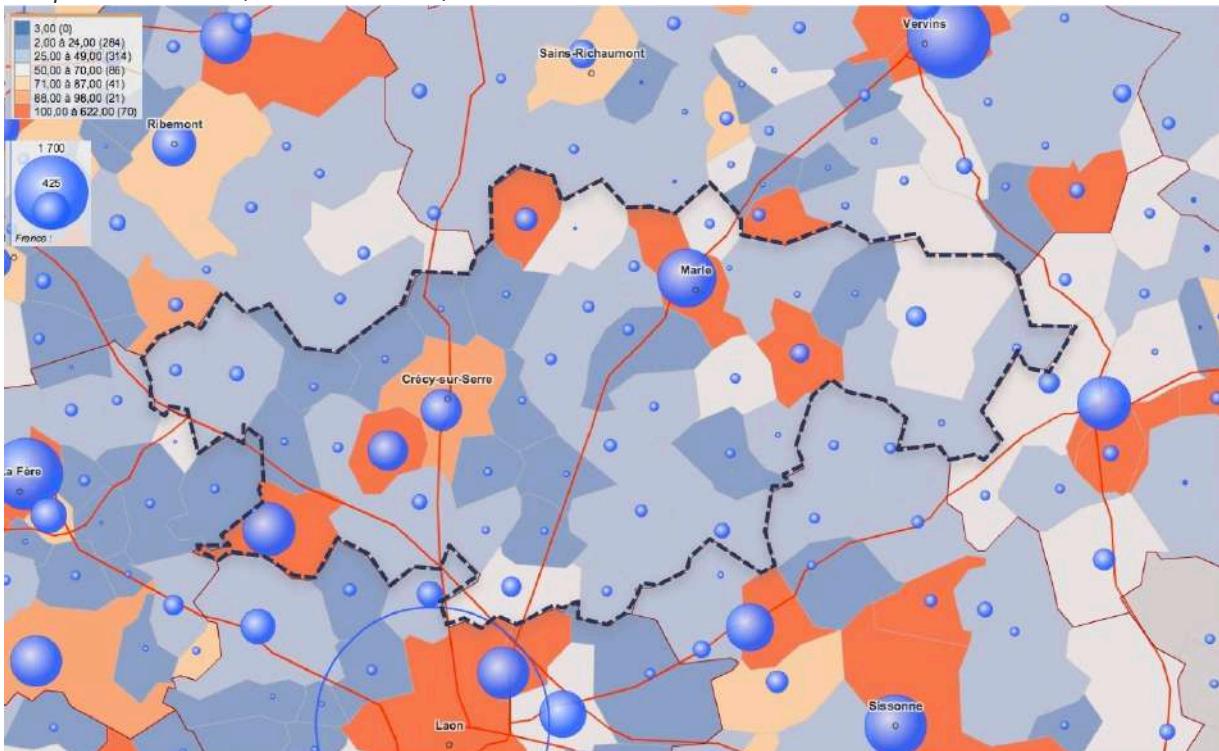
La tissu économique du Pays de la Serre, qui représente 4 442 emplois, se traduit spatialement par une organisation structurée autour de **4 pôles principaux** – Marle (1 168 emp.), Crécy-sur-Serre (522 emp.), Pouilly-sur-Serre (459 emp.) et Couvron-et-Aumencourt<sup>5</sup> (885 emp.), tous disposent de conditions optimales de desserte routière ; dans une moindre mesure, les communes de Sons-lès-Ronchères (158 emp.) et Tavaux-et-Ponséricourt (126 emp.) constituent également des pôles où l'emploi est présent.

À l'exception de Tavaux-et-Ponséricourt, ces pôles se caractérisent par un nombre d'emplois supérieur à celui des actifs occupés résidents, de sorte qu'ils constituent des pôles jouant un pouvoir d'attraction dans l'organisation des flux domicile/travail.

Entre 1999 et 2010, et ce malgré la quasi stagnation de l'emploi, ce rapport a eu tendance à se renforcer ou, à minima, à se stabiliser dans ces mêmes communes. La tendance à la concentration de l'emploi dans les pôles existants les mieux desservis et les plus en liens avec les pôles agglomérés voisins (dont Laon) renforce d'autant le lien qu'entretient l'économie du territoire avec les espaces urbains proches.

<sup>5</sup> La dernière base de données INSEE disponible recense les emplois en 2010, et ne prend donc pas en compte les évolutions survenues ensuite, telles que la fermeture de la base militaire de Couvron ou l'installation d'entreprises dans le Pôle d'activités du Griffon.

**Répartition de l'emploi et concentration de l'emploi en 2010** (Source: INSEE, données complémentaires 2010 ; traitement Proscot)



**Évolution de l'indice de concentration de l'emploi en points de pourcentage (1999-2010)** (Source: INSEE, données complémentaires 2010, traitement Proscot)

	Couvron -et-A.	Marle	Crécy/S.	Pouilly/ S.	La Neuville-B	Sons-et- R.	Pays de la Serre
1999	147	144	108	236	113	156	80
2010	111	149	94	216	149	172	71

▼ Une évolution de l'emploi qui impacte la composition socioéconomique

La restructuration du tissu économique local amorcée dans la dernière période intercensitaire **modifie les catégories d'emplois présents** dans le Pays de la Serre. Les créations d'emplois réalisées par le secteur industriel et celui des services ont porté sur **des niveaux de qualification plus élevés** impactant la répartition des emplois selon les catégories socio-professionnelles.

Ainsi, la part des classes intermédiaires (employés, professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles) croît au détriment de celles des catégories socio-professionnelles traditionnelles au territoire (agriculteurs et ouvriers). **L'industrie ne crée plus d'emplois d'ouvriers mais plutôt des emplois de recherche ou d'encadrement.**

Les emplois liés aux « fonctions métropolitaines » ont crû régulièrement depuis 1982, ces fonctions représentant aujourd'hui 10,3 % de l'emploi total.

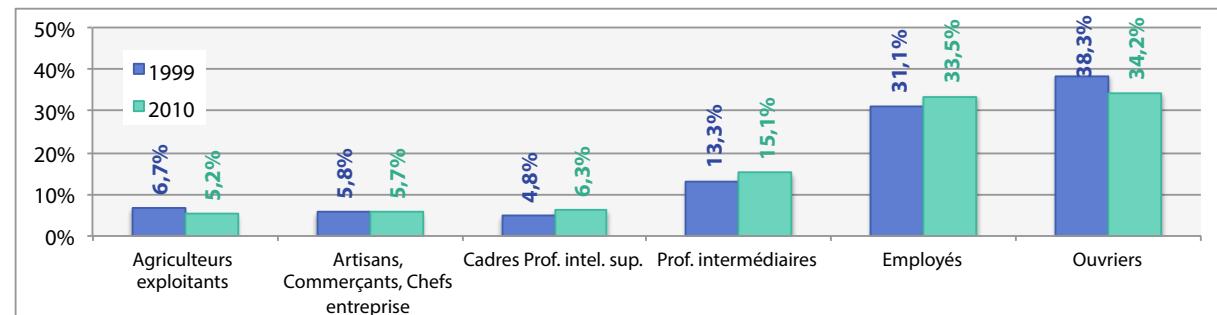
*Fonctions métropolitaines : commerce inter-entreprises (commerce de gros et entre les entreprises), conception-recherche, culture-loisirs, gestion (gestion d'entreprise, banque et assurance), prestations intellectuelles (conseil, analyse, expertise).*

Sur la dernière période, cette tendance s'est **accélérée**, passant de 284 à 458 emplois entre 1999 et 2010, quasiment le doublement. **Le Pays de la Serre connaît la croissance la plus forte**, se distinguant des territoires pourtant plus urbains. Les fonctions métropolitaines n'ont gagné que 2,7

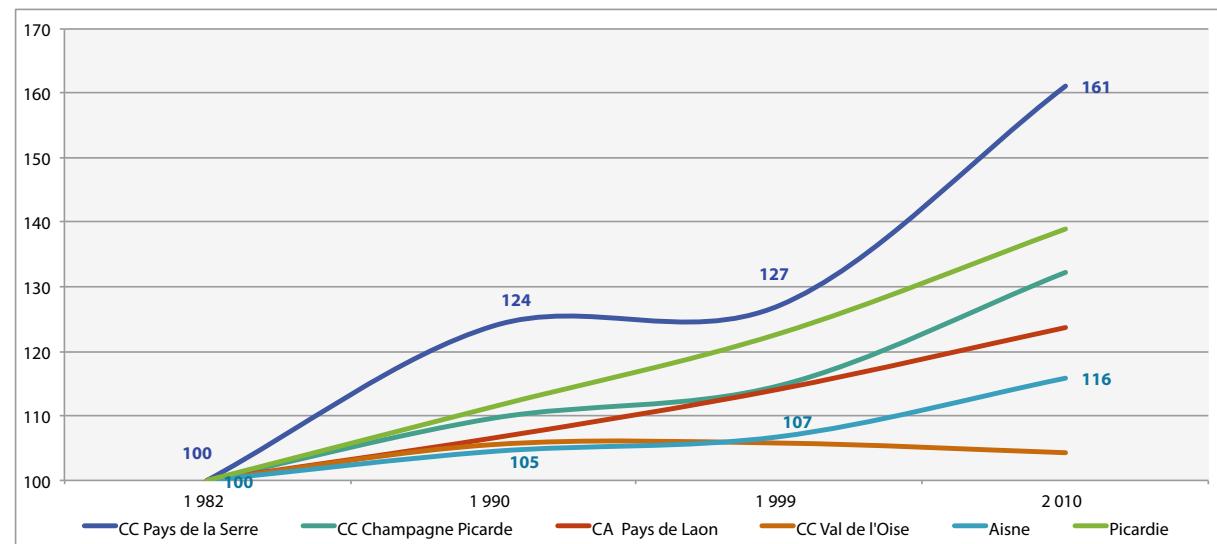
points dans l'emploi total de l'Aisne, contre 3,8 points dans le territoire du SCoT.

Ces évolutions interrogent désormais les spécificités de l'économie locale, notamment la proportion du monde industriel à pérenniser son modèle en perpétuelle adaptation, et la capacité au Pôle d'activités du Griffon à capter le desserrement des emplois qualifiés laonnois.

**Répartition des emplois entre les 5 grands secteurs économiques, 1999 et 2010** (Source : INSEE, données complémentaires 2010; traitement Proscot)



**Évolution des fonctions métropolitaines en base 100 : année 1982 (1982-2010)** (Source : ibid)

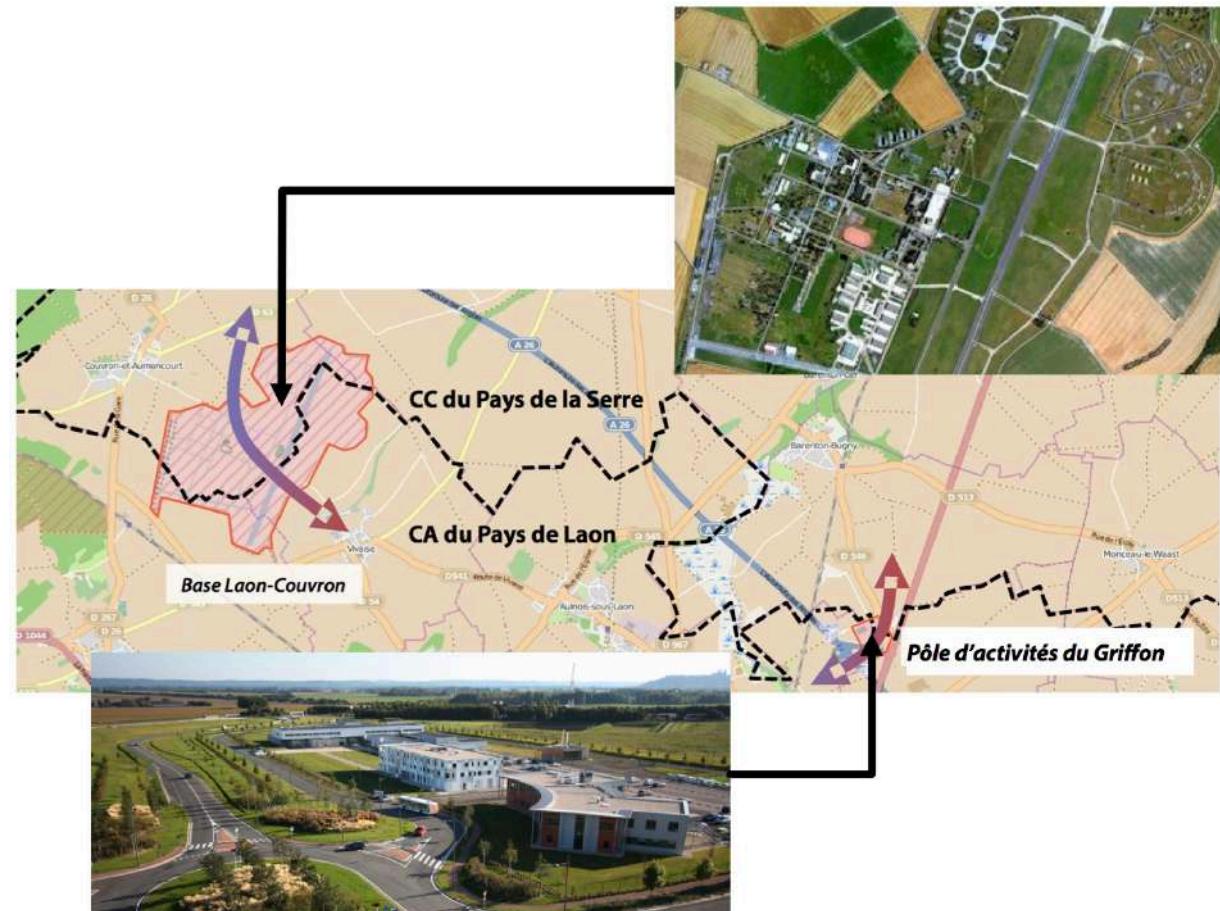


## ► Des coopérations Pays de la Serre / Laonnois amenées à s'intensifier

Les évolutions récentes des caractéristiques socioéconomiques et démographiques du territoire du SCoT témoignent en faveur d'un basculement vers le Laonnois. Or, **l'agglomération de Laon et le Pays de la Serre ont déjà entamé des démarches partenariales** en faveur du développement économique.

- **Le pôle d'activités du Griffon** : les deux intercommunalités, la CA du Pays de Laon et la CC du Pays de la Serre, se sont réunies dans le **Syndicat mixte du Pôle du Griffon** afin de porter ce projet de **zone d'activités mixte d'ampleur**. Ce syndicat en finance l'aménagement et prospect les entreprises et activités susceptibles de s'y implanter.
- **La base militaire désaffectée de Couvron** : les deux intercommunalités portent également le projet de sa reconversion dans le cadre du **Contrat de redynamisation des sites de défense axonais**, signé avec l'État notamment. L'emprise foncière sera prochainement **cédée aux deux collectivités**, qui devront alors mettre en œuvre les différents axes d'action définis dans ce contrat, en particulier la définition du projet de reconversion en articulation avec la vocation du Pôle d'activités du Griffon.

**Les deux grands projets de développement économique portés par les deux intercommunalités (réalisation Proscot, 2014)**



SCAT du Pays de la Serre

## Les perspectives

***Une capacité d'action limitée mais un potentiel non négligeable***

*Face aux évolutions territoriales identifiées sur le territoire du SCOT, il convient de s'interroger sur les facteurs qui influent sur leur ampleur et / ou leur pérennité.*

*Le Pays de la Serre s'inscrit dans une tendance récente en rupture avec les évolutions passées qui pouvaient apparaître jusque là comme étant structurelles.*

*La poursuite et le niveau d'intensité de ces nouvelles tendances constitueront des éléments de débat dans la construction du projet territorial.*

*Pour autant, le Pays de la Serre devra réussir à surpasser certains obstacles pour accroître sa marge de manœuvre dans la définition de sa trajectoire future. Certains leviers semblent présenter une capacité d'entraînement plus importante que d'autres.*



## ➤ Des perspectives industrielles non maîtrisées

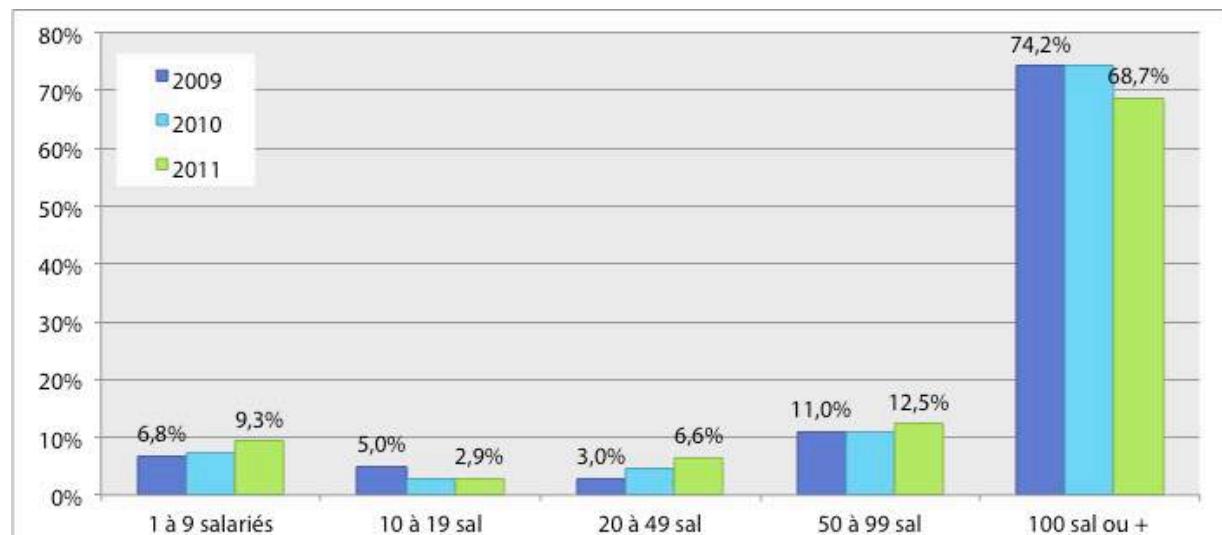
Bien que le tissu économique du Pays de la Serre ait relativement bien résisté grâce à la vigueur de son industrie, il n'en demeure pas moins **potentiellement fragile** :

- d'abord parce que **81,3 % de l'emploi industriel se concentre dans seulement trois établissements** de grande taille (50 salariés et plus), qui sont Bayer, William Saurin et Essemes Services ;
- ensuite parce que cette concentration dans un nombre limité d'établissements dépendant de stratégies d'entreprises établies en-dehors et sur-lesquelles le territoire du SCoT n'a pas de prise l'expose fortement aux conjonctures économiques globales (crise, modification législative, normes nationales plus exigeantes qu'ailleurs,...)

Cette fragilité constitue d'autant plus un enjeu pour le Pays de la Serre que **le nombre de grands établissements s'est déjà rétracté**, à l'image de la sucrerie Leroux en 2005, alors même que leur nombre global s'est accru.

Les conditions d'accueil d'activités de production dans le Pays de la Serre mais également la diversification de son tissu économique constituent un enjeu majeur. Avec ses zones d'activités, il est en capacité de répondre aux besoins différenciés des établissements souhaitant se développer.

### Le salariat industriel selon la taille de l'établissement, 2009-2011 (Source : INSEE, CLAP 2010 ; traitement Proscot)



### Les établissements industriels par taille, 2009-2011 (Source : INSEE, CLAP 2010 ; traitement Proscot)

	Sans salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total
<b>2009</b>	28	23	3	1	4	<b>59</b>
<b>2010</b>	39	21	2	2	4	<b>68</b>
<b>2011</b>	42	24	2	2	3	<b>73</b>

➤ Des initiatives pour une diversification et une montée en gamme de l'emploi

En lien avec ces enjeux de diversification économique et de création d'emplois, le Pôle d'activités du Griffon et la reconversion de l'ex base militaire de Laon Couvron ouvrent des perspectives en termes d'emplois :

- le **tourisme haut-de-gamme**, en lien avec le projet privé Palmer, qui mobilise 60 % de l'emprise de la base militaire pour un autodrome dont la vocation est d'en faire un « centre d'activités de renommée européenne » (250 emplois à terme) ;
- les **activités high tech** relatives à l'implantation de Data Center sur le reste de la base, afin de positionner le site sur ce nouveau créneau ;
- la **diversification tant en termes de secteurs d'activités que de types d'entreprises**, le Pôle d'activités du Griffon ayant vocation à accompagner les entreprises, originaires ou non du territoire, dans leur cycle de développement.

Ces deux grands projets ouvrent pour le territoire des perspectives pour :

- **consolider les spécificités territoriales** sur la recherche et la valorisation non alimentaire du végétal, en lien avec le *Pôle Industries agroressources*, favorisant le développement industriel local sur la recherche et développement (laboratoires déjà présents dans le Pôle d'activités du Griffon) ;
- ancrer localement le développement économique **en favorisant la formation**

des populations locales dans les nouveaux secteurs d'activités porteurs d'emplois.

**Description synthétique des projets de développement économique portés par la communauté de communes du Pays de la Serre**

**La base 1<sup>er</sup> RAMA**

Des projets :

- autodrome Laon : Potentiel de création d'emploi de 100 à 250 emplois,
- DATA center,
- ZAE spécialisée dans les nouvelles technologies et le DD,
- Développement du programme R&D par le pôle IAR.



**Le Pôle d'activités du Griffon**

- Entreprises et laboratoires agro ressources
- Orientation recherche et développement, transferts de technologies



## ↳ Une attractivité démographique en soutien au développement de l'économie résidentielle

Au cours de la dernière période, la population du Pays de la Serre a connu des évolutions marquées par :

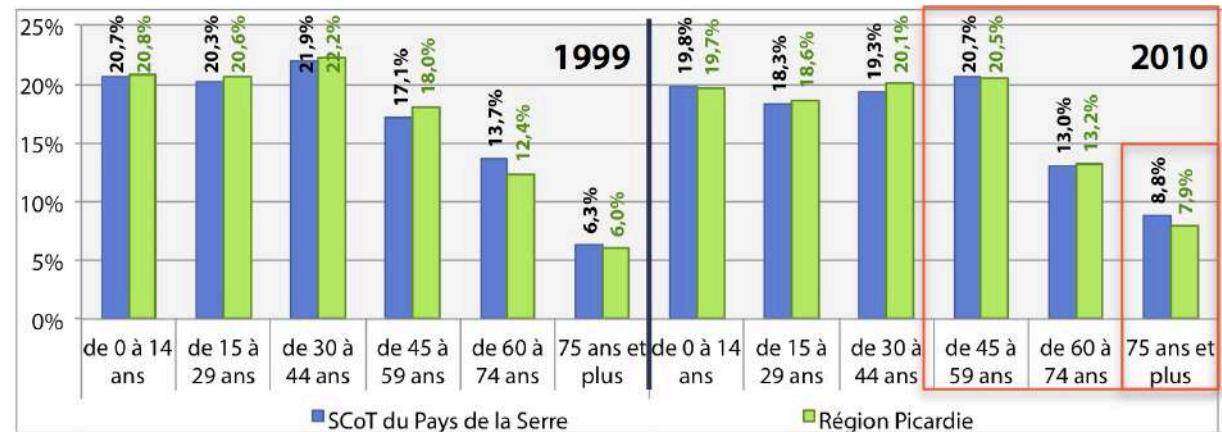
- **son vieillissement**, les 45 ans et plus passant de 37,1% à 42,5%, et les retraités contribuant le plus à la croissance de la population ;
- **l'attractivité accrue vis à vis des ménages familiaux** avec une surreprésentation des couples avec ou sans enfant(s) ou monoparentaux par rapport à la Picardie (48,5% contre 40,5%).

La plus forte représentation des **catégories socioprofessionnelles (CSP) intermédiaires**, des cadres et professions intellectuelles aux employés, s'accompagne d'une élévation du revenu et du pouvoir d'achat des ménages résidents : depuis 2006, le revenu fiscal moyen des foyers a crû de +10 %, s'établissant à 19 400 € en 2010.

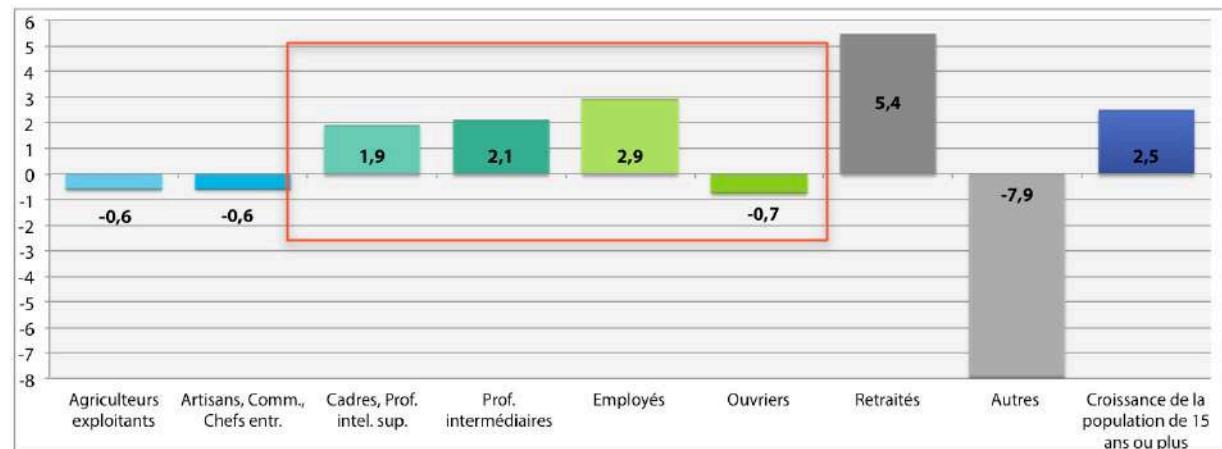
Ces évolutions scoïoéconomiques (en termes d'âges, de type de ménages ou de CSP) modifie les besoins et attentes locales en services et commerces de proximité. Elle constitue néanmoins une opportunité de diversification des activités économiques du territoire, en lien avec la qualité de la vie.

Ces nouveaux résidents sont autant de **populations cibles pour de nouveaux services** (privés ou publics) **créés dans le Pays de la Serre** (économie résidentielle).

## Les populations par classes d'âges dans le Pays de la Serre et la Picardie, 1999-2010 (Source : INSEE, données principales 2010)



## Contribution des classes sociales dans la croissance démographique du Pays de la Serre, 1999-2010 (Source : INSEE, données principales 2010; traitement Proscot)



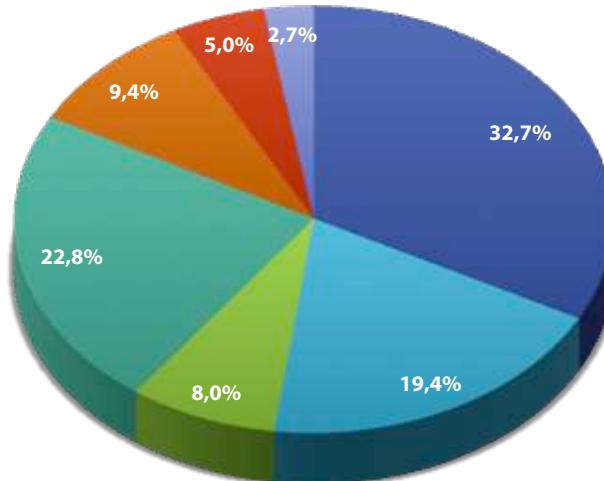
Scat du Pays de la Serre

- Un niveau de qualification qui s'élève et renforce l'attractivité du territoire pour de nouvelles activités

Profondément industriel et agricole, le territoire s'est longtemps caractérisé par de nombreuses personnes ayant **un niveau faible, voire très faible, de qualification**. Au cours de la dernière période et bien que restant toujours élevée, cette proportion s'est réduite, passant de 60,1 % à 46,1 % des personnes de niveau inférieur ou égal au BEPC / Brevet des collèges. En lien avec les entreprises récemment installées, la part de la population plus qualifiée s'est renforcée, avec une croissance intercensitaire de 12 points (niveaux Bac et plus), les actifs ayant depuis déménagé dans le Pays de la Serre.

Ainsi, avec la présence d'une population plus diversement qualifiée, **le territoire du SCoT dispose d'un potentiel de développement économique important sur de nouveaux segments d'entreprises et de nouvelles fonctions**, qui mobilisent différents niveaux de qualification, de l'encadrement à l'administratif, en passant par la production industrielle à forte valeur ajoutée et les services aux particuliers.

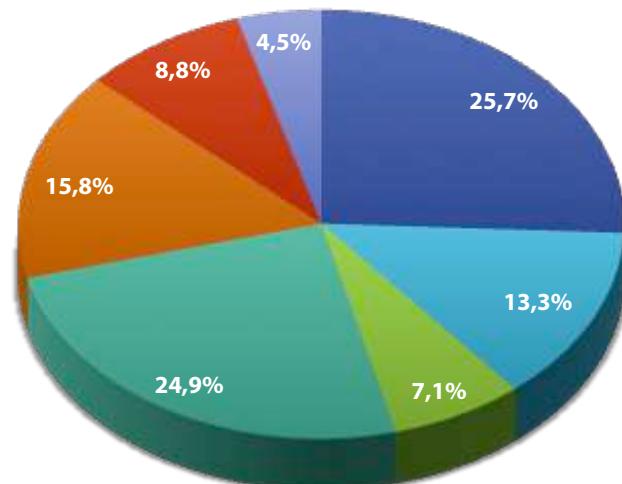
**La population du Pays de la Serre selon le niveau de qualification, 1999-2010** (Source : INSEE, données principales 2010; traitement Proscot)



**En 1999**

- Sans diplôme
- CEP
- BEPC, brevet collèges
- CAP-BEP
- BAC-BP
- Enseignement sup court
- Enseignement sup long

**En 2010**



➤ Des potentiels démographiques et une attractivité encore sous-exploitée ?

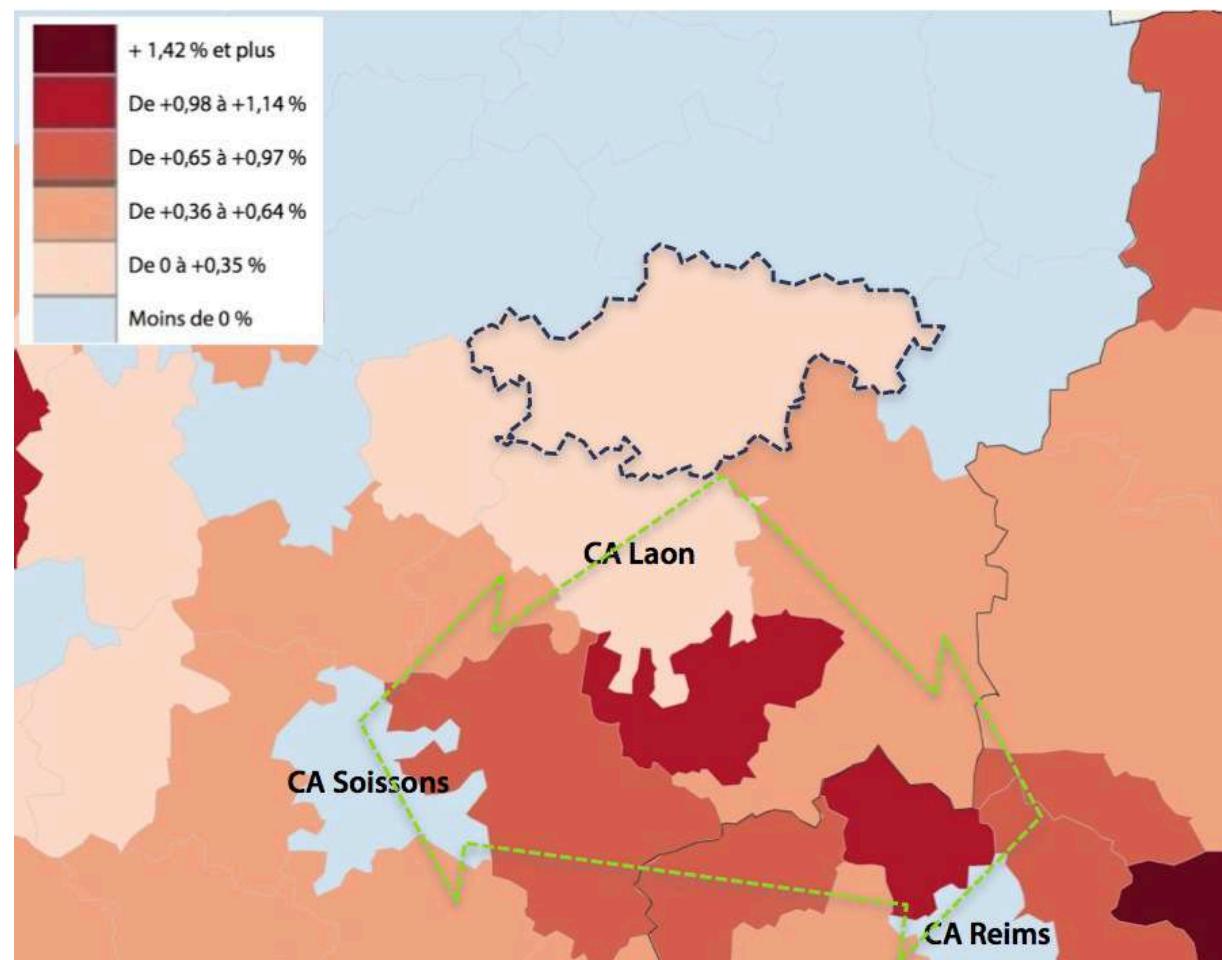
Le regain démographique connu par le Pays de la Serre pendant la dernière période intercensitaire apparaît faible au regard de la tendance suivie par une large zone sud caractérisée **par des taux de croissance annuels bien plus forts**.

Se dessine ainsi un **triangle Soissons-Laon-Reims** dynamique : CC du Chemin des Dames (+1,25 %/an), CC du Nord Champenois (+1,01 %/an), CC de Fismes, Ardre et Vesles, CC Val de l'Aisne et CC de la Suippe (entre +0,73 et +0,85 %/an). Outre la dynamique de desserrement de ces agglomérations, cet espace bénéficie également plus largement **des dynamiques de développement franciliennes**.

Avec une croissance de sa population de +0,16 %/an entre 1999 et 2010, le Pays de la Serre enregistrait la première hausse démographique depuis une quarantaine d'années, hausse toutefois deux fois moins forte que celle du Pays du Grand Laonnois (+0,35% /an).

Ce contexte, où le territoire du SCoT se trouve aux franges d'un espace plus dynamique en terme d'accueil résidentiel **ouvre, pour le Pays de la Serre, des perspectives potentielles pour l'accueil de nouveaux habitants**.

L'évolution moyenne annuelle de la population dans les EPCI voisins du Pays de la Serre, 1999-2010 (Source : INSEE, données principales 2010 ; traitement Proscot)



### ➤ Des prix immobiliers attractifs dans les espaces les mieux desservis

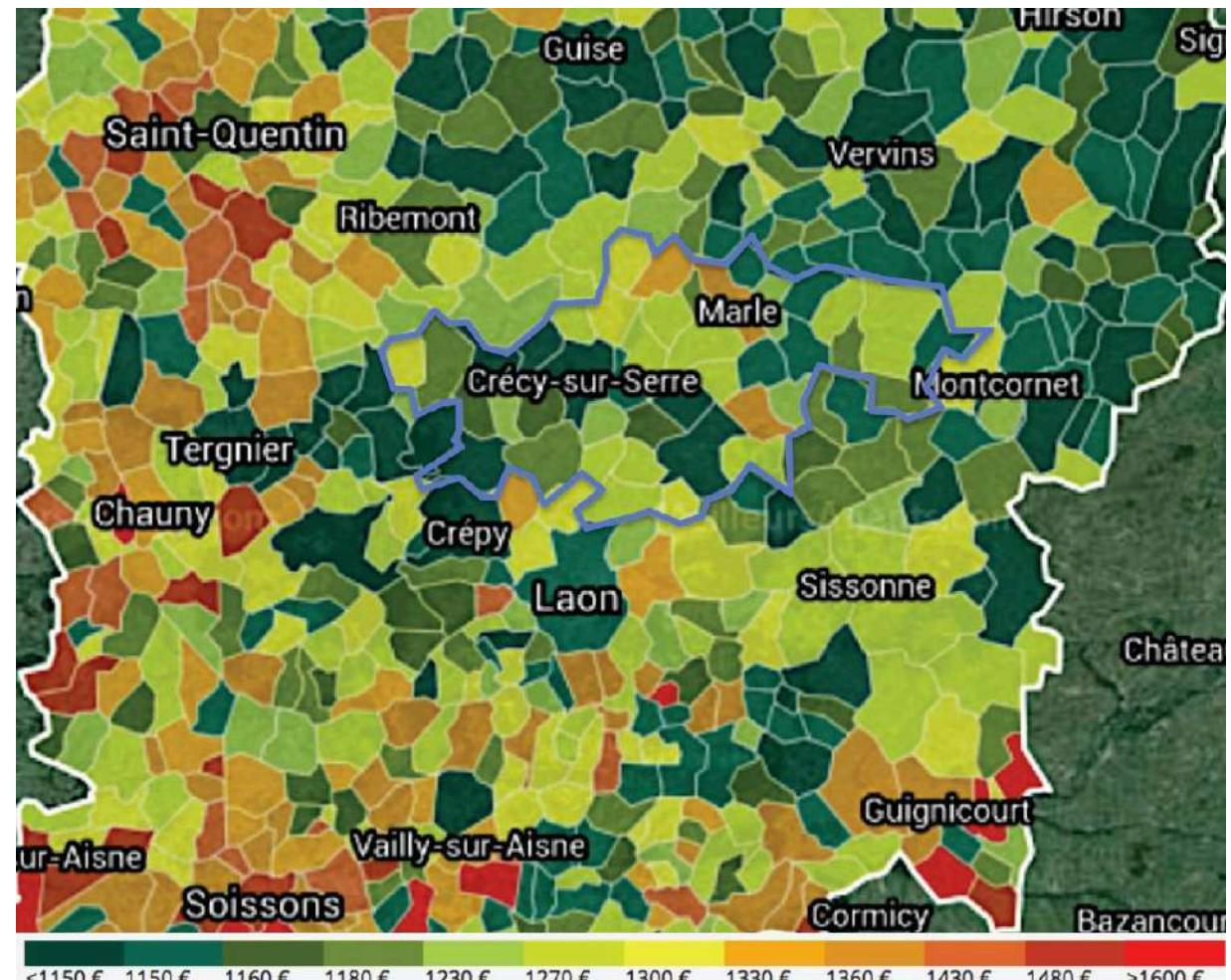
Le marché immobilier local constitue un avantage comparatif fort pour le Pays de la Serre vis-à-vis des territoires du sud laonnois et du saint-quentinois.

En effet, les communes du territoire du SCoT disposent d'un parc immobilier accessible et bon marché :

- les prix immobiliers moyens sont meilleur marché dans les communes situées dans la moitié sud du Pays de la Serre, secteur pourtant le mieux desservi car proche de l'autoroute des Anglais, de la RN 2 et de la RD 967 (946€/m<sup>2</sup> à Crécy-sur-Serre),
- les prix dans l'ancien sont en moyenne moins élevés dans le secteur du SCoT (entre 946 et 1380€/m<sup>2</sup>) que dans les espaces au sud de Laon (1672€/m<sup>2</sup> à Orgeval ou 1472€/m<sup>2</sup> à Molinchart) et de l'agglomération de Saint-Quentin (1506€/m<sup>2</sup> à Amigny-Rouy).

Les grandes caractéristiques du marché immobilier du Pays de la Serre conjugués à son positionnement géographique, à la jonction entre deux grands pôles d'emploi et sur de grands axes routiers, constituent **un potentiel d'attractivité résidentielle forte sur les ménages issues des espaces voisins**, notamment les couples biactifs (à équidistance du lieu de travail de chacun), les familles (besoins en grands logements avec jardin) et les urbains (prix plus accessibles).

**Les prix immobiliers moyens dans l'ancien, dans l'Aisne, en 2013** (Source : meilleursagents.com 2014 ; traitement Proscot)



↳ **Les équipements comme leviers d'action en faveur d'une attractivité accrue**

L'offre en équipements et en services du Pays de la Serre se distingue dans certains domaines :

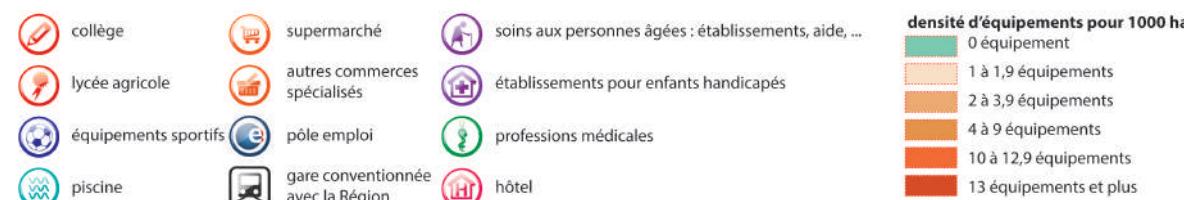
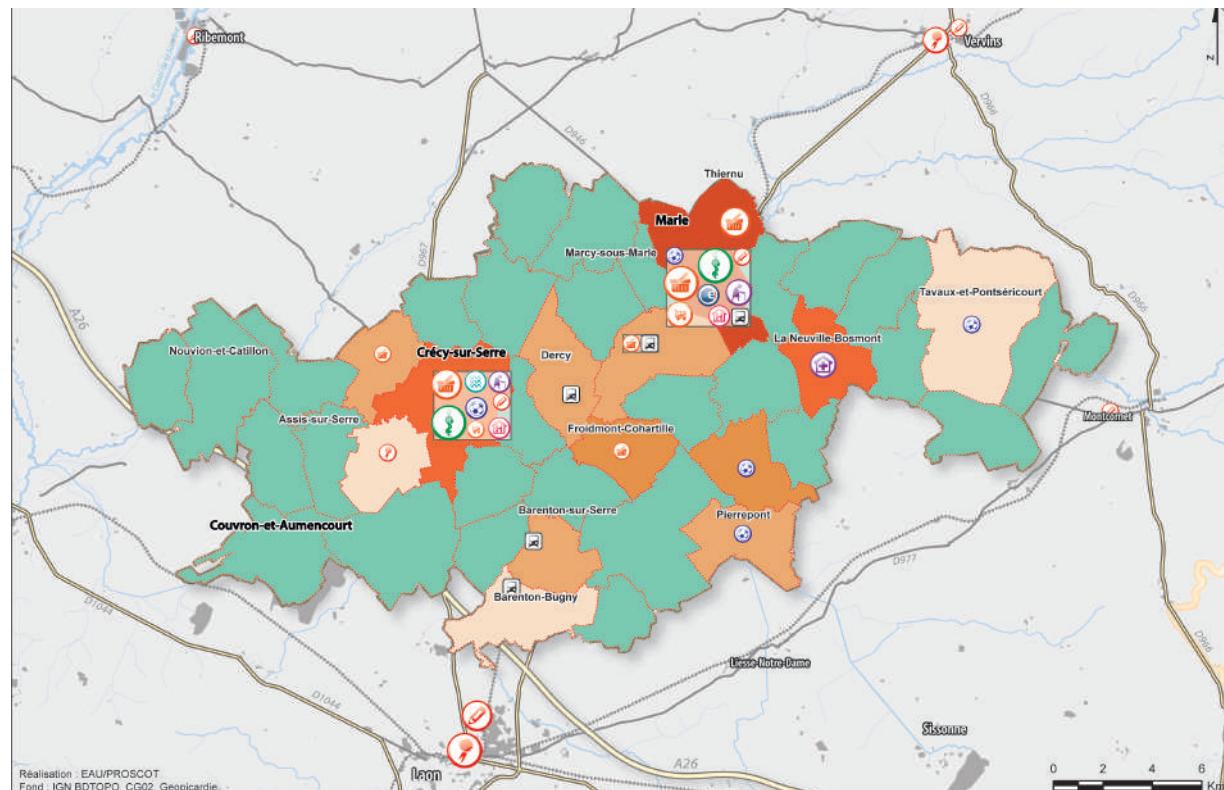
- les **équipements sportifs, culturels et de loisirs**, avec une densité de 53 pour 10 000 hab. bien plus qu'en Picardie (33) et que dans l'Aisne (35) : une piscine, des salles et des terrains de sport ou à polyvalents ;
- les **établissements de santé** : leur densité dans le Pays de la Serre est égale à celle de la Picardie (6,5 éqpt./10 000 hab.).

Cette offre est amenée à être complétée par de services **en faveur de l'action sociale et de la santé** avec :

- la **création de deux** maisons de santé pluridisciplinaires (regroupement de professionnels pour un meilleur parcours de soins) à Marle et de Crécy-sur-Serre,
- le développement d'un service d'accueil périscolaire : les Mercredis créatifs, les Câlinous (garderie), et d'un service de maintien à domicile pour les personnes âgées ;
- les établissements structurants que sont l'institut médico-professionnel de La Neuville-Beaumont et les maisons de retraite de Marle et de Crécy-sur-Serre (le Vert Buisson).

La présence d'équipements et de services relativement différenciant a donc engagé le Pays de la Serre dans une démarche de valorisation de son cadre de vie lui permettant d'asseoir son attractivité et sa capacité d'accueil vis à vis de nouvelles populations.

**Les équipements de gammes intermédiaire et supérieure dans le Pays de la Serre (Source : INSEE, base permanente des équipements 2012 ; traitement Proscot)**



Scat du Pays de la Serre

➤ Un potentiel touristique pour le développement d'une offre de proximité

Le pays de la Serre s'inscrit dans un environnement touristique riche :

- au nord, la vallée de l'Oise, Saint-Quentin et la Thiérache qui développent un **tourisme rural, patrimonial et de loisirs** (familistère, églises fortifiées, bases nautiques)
- au sud, le Laonnois, plus spécialisé sur le **tourisme de mémoire** (chemin des Dames, caverne du Dragon), mais aussi **le patrimoine historique** (cathédrale de Laon, cité médiévale).

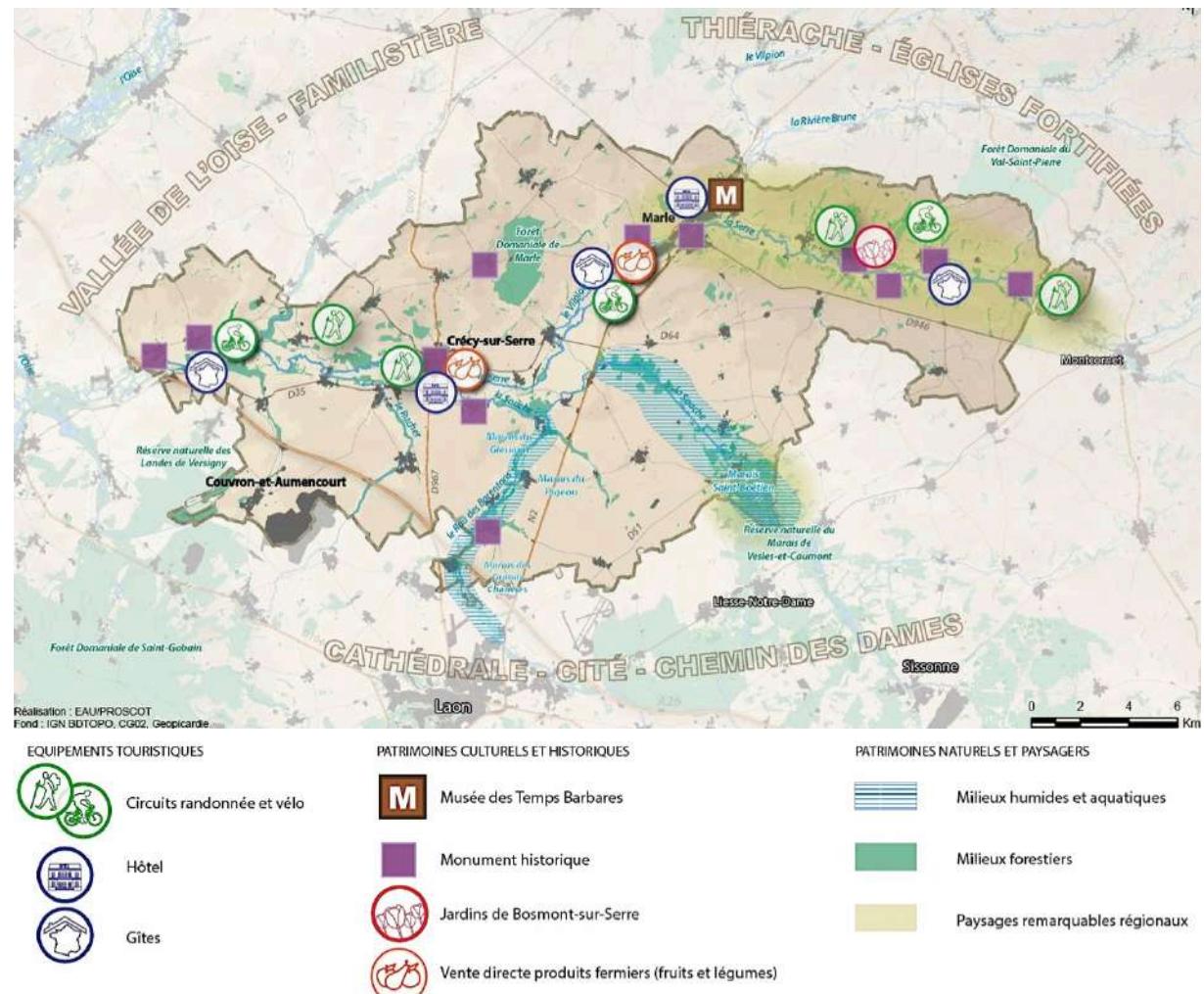
**L'offre touristique du Pays de la Serre**, d'une envergure plus locale, participe à la **valorisation et à l'appropriation du territoire par ses habitants**, avec :

- une **large gamme de motifs paysagers caractéristiques** (vallées, marais, plaine agricole, bocage de la Thiérache) qui constituent le socle de l'attractivité de son cadre de vie ;
- **les boucles locales de promenade** (véloroutes et voies vertes), comme autant de moyens de découverte de ces paysages ;
- **des sites emblématiques locaux** (Tour de Crécy, églises, château), qui sont autant de révélateur du patrimoine local qu'il soit exceptionnel ou vernaculaire.

Entre Laon et Saint-Quentin, le territoire dispose d'un potentiel touristique pour de l'accueil de proximité (étape) à travers le développement d'animations, de découverte à la journée, qui sont

autant de leviers d'action pour modifier la perception extérieure du territoire, et le mettre en valeur pour une attractivité accrue auprès des ménages et des entreprises.

**Le patrimoine et les équipements touristiques dans le Pays de la Serre** (Sources : office départemental pour le tourisme, sites internet; traitement Proscot)



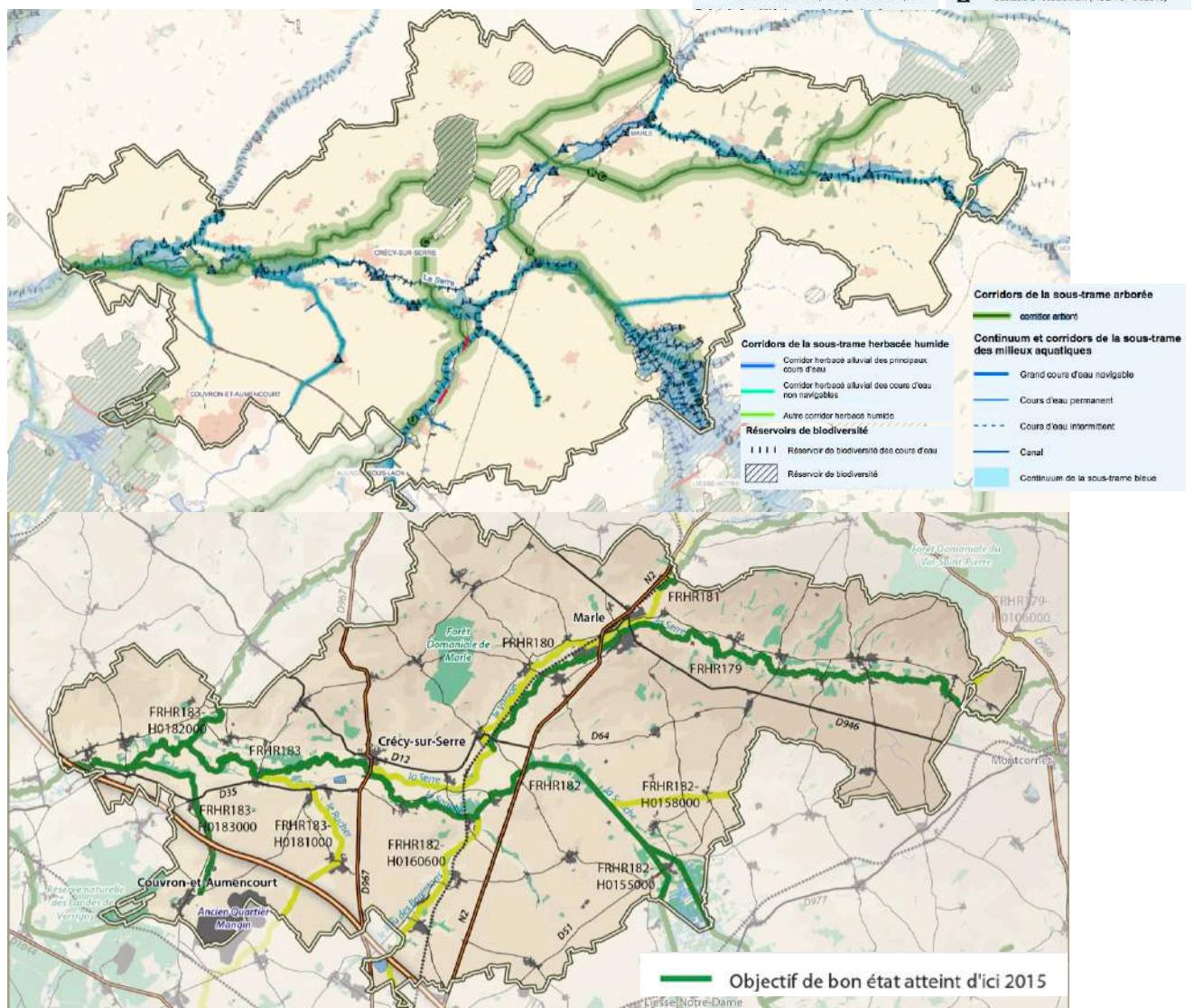
## ➤ Vers une meilleure qualité et disponibilité des ressources environnementales

L'amélioration continue de la gestion des pressions anthropiques sur les milieux aquatiques tend à laisser envisager une nette amélioration de la qualité des cours d'eau dans les années à venir. Ainsi, la Serre et la Souche devraient atteindre le « bon état » d'ici à 2015.

De la même manière, l'affirmation du rôle croissant que jouent les espaces ruraux dans la création de services environnementaux et sociaux, inscrit le territoire dans une perspective de diversification des fonctionnalités rurales. La mise en œuvre d'une Trame verte et bleue fonctionnelle à plusieurs niveaux, impliquant les espaces remarquables (forêts et vallées) à ceux de nature ordinaire (prairies, vergers, jardins,...), participera à une meilleure préservation et valorisation des écosystèmes et espèces emblématiques.

Ainsi, l'amélioration de la qualité environnementale et de la disponibilité des ressources naturelles (eau, air, biodiversité) laissent présager une intégration plus forte du Pays de la Serre dans un fonctionnement écologique large. Elles **contribuent également au renforcement des aménités rurales perçues comme leviers d'action possible pour la valorisation et l'attractivité du territoire.**

## L'amélioration de la qualité des cours d'eau à l'horizon 2015 (en bas, traitement Proscot) et préfiguration de la trame verte et bleue (extrait SRCE Picardie, en haut)



SCAT du Pays de la Serre

► Une redistribution des cartes pour l'organisation de l'espace qui ouvre des perspectives ...

En 2004, la moitié nord de l'Aisne se divisait en plusieurs petits bassins de vie, chacun organisés autour d'une ville bourg (Montcornet, Sissonne, Marle, ...) alors que l'aire d'influence de Laon s'étirait au sud et au nord-est. Le Pays de la Serre, était partagé entre le bassin de vie de Tergnier à l'Ouest (Nouvillon-Catillon et Nouvion-le-Comte), celui de Laon (pour les communes autour de Crécy-sur-Serre), celui de Marle, ainsi que celui de Montcornet (pour les communes de Montigny-le-Franc et Agnicourt-et-Séchelles).

Les nouveaux bassins de vie identifiés par l'INSEE en 2012 dessinent une réalité de l'espace vécu différente :

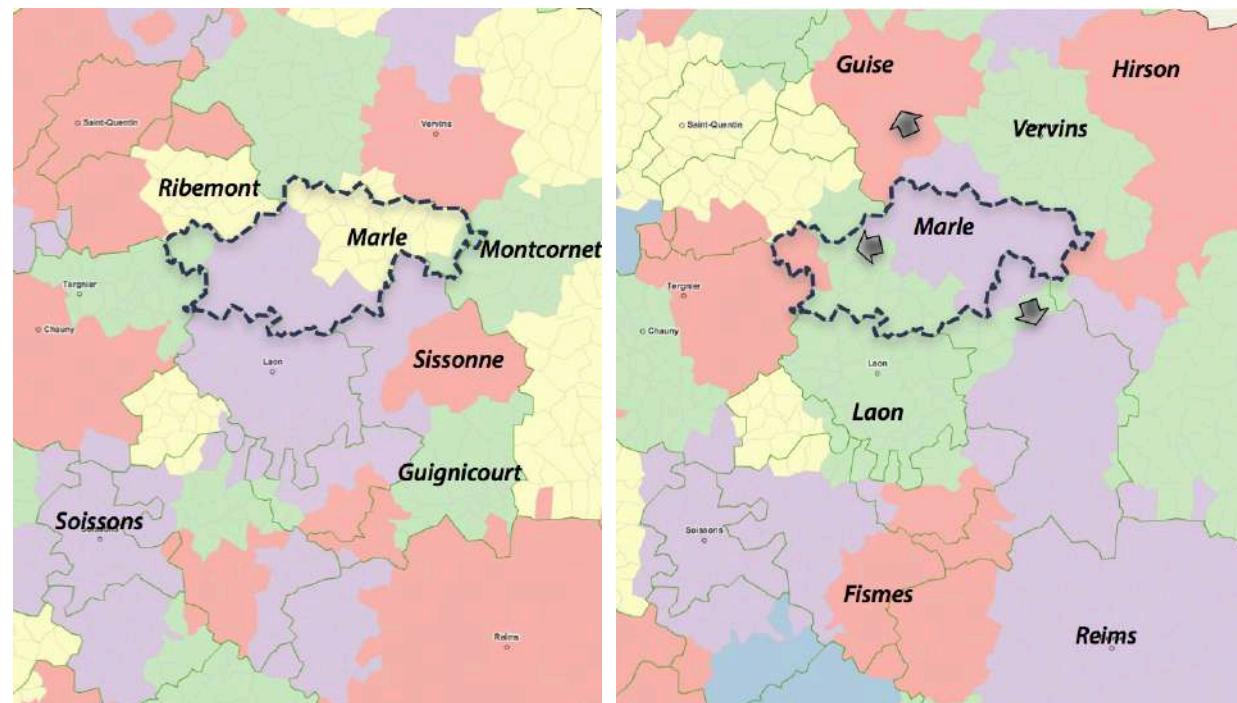
- de nombreux bassins de vie structurés autour de bourgs ruraux ont perdu leur aire d'influence au profit de celle de Reims (Montcornet, Sissonne, Guignicourt) laissant apparaître la métropolisation de cette partie du département ;
- certains pôles intermédiaires tels que Vervins, Hirson, Fismes, Soissons, Tergnier se sont déployés et ont reconfiguré leur aire d'influence à leur avantage.

Dans ce contexte de recomposition des espaces de vie, le Pays de la Serre a assisté à l'affirmation du pôle de Marle qui a nettement conforté sa

capacité à structurer un espace de vie qui intègre désormais d'avantage de communes à l'Est (Montigny-le-Franc et Agnicourt-et-Séchelles) et au Nord-Ouest (environs de Bois-lès-Pargny), mais qui s'étend également au-delà des limites du Pays au détriment des pôles de Vervins et Guise.

Cette situation souligne ainsi la capacité des pôles du territoire, et notamment celui de Marle, a joué un rôle structurant et attracteur, dans une tendance plus lourde d'extension de l'influence des plus grands pôles.

**Les bassins de vie en 2004 à gauche** (Source : INSEE) et **les bassins de vie en 2012** (Source : INSEE) –les bassins de vie sont figurés par les espaces colorés



- Fiche 1 : la population
- Fiche 2 : la structure de la population
- Fiche 3 : les migrations résidentielles
- Fiche 4 : la composition du parc résidentiel
- Fiche 5 : la qualité du parc résidentiel
- Fiche 6 : le marché immobilier et foncier
- Fiche 7 : les besoins en logement
- Fiche 8 : le portrait économique général
- Fiche 9 : la géographie de l'emploi
- Fiche 10 : le niveau d'activité
- Fiche 11 : les indicateurs sociaux
- Fiche 12 : l'industrie
- Fiche 13 : les services
- Fiche 14 : la construction
- Fiche 15 : le commerce
- Fiche 16 : l'artisanat
- Fiche 17 : le tourisme
- Fiche 18 : l'agriculture
- Fiche 19 : les espaces d'activité



- Fiche 20 : le réseau routier
- Fiche 21 : le réseau ferré
- Fiche 22 : le transport collectif
- Fiche 23 : les modes de transport
- Fiche 24 : les liaisons douces
- Fiche 25 : les TIC et le très haut débit
- Fiche 26 : le niveau d'équipement
- Fiche 27 : les équipements et les services
- Fiche 28 : la consommation foncière

- Fiche 29 : assise paysagère du territoire
- Fiche 30 : paysage d'inscription
- Fiche 31 : perception du paysage
- Fiche 32 : silhouettes et seuils urbains
- Fiche 33 : formes urbaines et architecture
- Fiche 34 : patrimoine
- Fiche 35 : le patrimoine naturel
- Fiche 36 : les entités et dynamiques écologiques
- Fiche 37 : méthodologie de la trame verte et bleue
- Fiche 38 : les masses d'eau et leur qualité
- Fiche 39 : l'alimentation en eau potable
- Fiche 40 : l'assainissement
- Fiche 41 : l'énergie
- Fiche 42 : le changement climatique
- Fiche 43 : les carrières
- Fiche 44 : la qualité de l'air
- Fiche 45 : les nuisances sonores
- Fiche 46 : la pollution des sols
- Fiche 47 : les déchets
- Fiche 48 : les risques naturels
- Fiche 49 : les risques technologiques



